

LES
ECHOS
DE *Vigny*

BULLETIN MUNICIPAL
JANVIER 2021 N°33

PAGES 8 ET 13
**TRAVAUX
CE QU'IL FAUT SAVOIR**

PAGE 19
L'ÉGLISE DE VIGNY

PAGE 23
**HOMMAGE À
ALAIN PAVIOT**





Editorial 03

Budget communal

Budget principal - Exercice 2020 04
 Section d'investissement 05
 Service assainissement 05
 Part des taxes locales dans les recettes 06
 Taux d'endettement budget principal 06

Informations municipales

Taux des taxes locales 2020 des communes de la CCVC 07
 Les recettes : évolution des dotations de l'État au profit de la commune 07
 Les dépenses : la contribution de la commune au fonds de péréquation 07
 Travaux réalisés dans la commune en 2020 08
 Travaux projetés en 2021 10
 Ce qu'il faut savoir 13
 CCVC dossier spécial 16
 Syndicats intercommunaux 17
 Assistantes maternelles agréées par la commune 17
 La charte paysagère du PNR 18

Dossier

L'église de Vigny 19

Actualités

Hommage à Alain Paviot 23
 Visite du Père Noël à Vigny 24
 Concours des décorations de Noël 24
 Collège Roland Vasseur 25
 A l'école... Un nouveau directeur 26
 L'équipe pédagogique 2020-2021 26
 Projecteur sur les agents communaux de l'école 26
 Fêter Noël à l'école 27
 Le Téléthon 27
 Distribution des colis et chocolats de Noël 27

Vie associative

École de Sabre Kusanagi 28
 Tennis Club de Vigny 28
 Association Sportive du Vexin 29
 Association des Parents d'Élèves de Vigny (APEV) 29
 Vigny loisirs 30
 Association de Sauvegarde et de Restauration de l'Église de Vigny (ASSAUREV) 30

En bref

Les agents de la commune 31
 Se déplacer à Vigny 32
 ILLIWAP : un nouvel outil de communication 33
 Coup de projecteur :
 Entreprise Tolerie Emboutissage Prototype (TEP) 34
 État civil 35
 Jours de collecte des encombrants 35





Chère Madame, cher Monsieur,

Lequel d'entre nous aurait pu prévoir une pareille année 2020 ?

Je souhaite avoir une pensée et assurer de mon soutien celles et ceux qui, durant cette année passée, ont perdu un proche, victime ou non de la COVID-19, tant les conditions du deuil ont été encore plus difficiles et douloureuses.

Les livres d'histoire se souviendront de cette période inédite, perturbante pour les plaisirs les plus simples de notre quotidien, bouleversante pour nos activités économiques, notre système éducatif, la vie associative, familiale...

La solidarité sous toutes ses formes nous a permis de traverser les instants, ô combien compliqués. Nous avons pu compter, encore une fois, sur l'engagement de bénévoles, soignants, services de sécurité et de secours, commerçants, enseignants, agents du service public, de la propreté... Merci à tous ceux qui ont contribué à leur mesure à cet élan de solidarité... Nos couturières qui ont confectionné des masques en tissu pour le village, ceux qui ont pris du temps pour rendre visite à des personnes isolées...

Néanmoins, nous avons été privés de la richesse de notre vie villageoise : la convivialité, la proximité, le bonheur d'être ensemble lors de nos événements festifs et associatifs... Ces moments de partage que nous avons toujours connus et dont nous avons pu mesurer combien ils nous ont manqué... En l'absence des traditionnels vœux de la municipalité, je profite de cet éditorial pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi de vivre dans notre village.

L'année 2020 a aussi été marquée par les élections municipales faites dans des conditions on ne peut plus difficiles. C'est de nouveau l'occasion de vous remercier pour la confiance que vous nous avez témoignée, de remercier tous les conseillers municipaux du précédent mandat pour le travail qui a été fait ainsi que ceux de la nouvelle équipe installée, pour leur engagement et leur aide au quotidien avec comme objectif d'œuvrer dans l'intérêt général. Un très grand nombre d'entre nous ont une vie professionnelle et familiale

bien remplie et je sais qu'un mandat municipal est un engagement. Conjuguer travail, famille et engagement public est une tâche difficile dans nos communes rurales car nous sommes et devons rester des élus de proximité.

Malgré cette crise sanitaire sans précédent, nous avons pu démarrer le projet de restauration de l'église. C'est un projet majeur pour l'équipe municipale tant en terme d'urgence que budgétaire. Pour l'anecdote, un habitant de Vigny m'a fait une remarque que je veux partager, m'indiquant que désormais à Vigny nous avons notre tour Eiffel, laquelle, grâce à l'échafaudage et de nouvelles illuminations installées pendant la période de Noël, se voyaient bien au-delà de notre village.

Vous avez très certainement remarqué que notre beau château faisait lui aussi « peau neuve » avec cet échafaudage impressionnant recouvrant ce magnifique édifice. Je n'aurais jamais imaginé que des travaux de restauration s'engagent quasi simultanément sur nos deux plus grands édifices, l'église et le château. S'agissant de ce dernier, c'est un projet privé à l'initiative de son propriétaire et je n'oublierai jamais que grâce à lui ce château a été sauvé. Ce qui n'apparaissait pas forcément de l'extérieur se voyait de l'intérieur et celles et ceux qui ont pu le visiter, dans le cadre des journées du patrimoine en 2019, ont constaté de visu l'ampleur des dégâts causés par la mэрule et du chantier titanesque qui avait démarré. C'est aussi je trouve un beau clin d'œil à la famille Vitali, ancien propriétaire du château qui a largement contribué à faire ce que Vigny est aujourd'hui.

Notre action va se poursuivre et vous pourrez prendre connaissance dans ce bulletin municipal des réalisations faites en 2020 et celles à venir. C'est aussi l'occasion de vous annoncer que je viens de signer le permis de construire, déposé par notre communauté de communes, pour une crèche de 20 berceaux qui sera située dans la zone d'activité économique de la C.C.V.C. au Bord'haut de Vigny.

Mon souhait le plus cher est que la situation sanitaire de notre pays s'améliore et permette à chacun d'entre nous une vie plus normale et sereine avec enthousiasme et sérénité.

Jamais les vœux de santé, de prospérité, de joie n'auront trouvé autant de résonance dans nos esprits. Je ne doute pas que l'horizon s'éclaire et que nous retrouverons rapidement nos petits bonheurs du quotidien.

Je vous souhaite à tous une très bonne année 2021 !

Robert de Kervéguen
Maire de Vigny

Budget principal

Exercice 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DÉPENSES		RECETTES
CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL Fournitures, travaux et services extérieurs, impôts	442 286	PRODUITS DES SERVICES ET PRODUITS DOMANIAUX	124 700
CHARGES DE PERSONNEL Administration, technique, voirie et espaces verts, gardiennage, entretien des locaux	513 856	IMPÔTS DIRECTS LOCAUX	417 050
ATTÉNUATIONS DE PRODUITS Prélèvement obligatoire sur les ressources fiscales de la commune au profit des collectivités et intercommunalités défavorisées	63 964	DOTATIONS DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE	277 291
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE Contingent incendie, contributions aux syndicats, subventions à la Caisse des Ecoles, CCAS et diverses associations	124 165	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS • Dotation globale de fonctionnement • Dotation de solidarité rurale • Compensation au titre des taxes locales • Autres dotations et participations	32 660 32 701 5 895 12 836
CHARGES FINANCIÈRES (Intérêts de la dette)	15 206	REVENUS DES IMMEUBLES	176 000
AUTRES CHARGES (Charges exceptionnelles + dépenses imprévues)	69 078	AUTRES RECETTES Dont excédent de l'exercice précédent	2 035 285
TRANSFERT RÉSULTAT ASSAINISSEMENT AU SIARP (Excédent d'exploitation)	78 519		
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 800 000		
AMORTISSEMENTS (Sur participation du SIERC pour rénovation de l'éclairage public)	7 344		
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 114 418	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 114 418

■ SECTION D'INVESTISSEMENT

	DÉPENSES		RECETTES
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	18 586	PRÉLÈVEMENT SUR RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Épargne brute)	1 800 000
ACQUISITIONS : Matériels, mobiliers et terrains	775 538	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	158 878
TRAVAUX D'INVESTISSEMENT	1 656 794	EMPRUNTS	0
AUTRES DÉPENSES	173 080	PRODUITS DES CESSIONS	440 000
		AUTRES RECETTES Dont fonds compensation TVA et excédent exercice précédent	196 132
		TRANSFERT RÉSULTAT ASSAINISSEMENT AU SIARP (Déficit investissement)	21 644
		AMORTISSEMENTS (Sur participation du SIERC pour rénovation de l'éclairage public)	7 344
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 623 998	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 623 998

■ SERVICE ASSAINISSEMENT

La Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) entraîne le transfert de la compétence eau et assainissement aux intercommunalités (les Échos de Vigny n° 32 de janvier 2020).

S'agissant de l'assainissement, la CCVC (Communauté de Communes Vexin Centre) qui a repris cette compétence au 1^{er} janvier 2020 a acté son transfert au SIARP (Syndicat Intercommunautaire pour l'Assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin).

Ce transfert opère de fait la dissolution du budget assainissement communal au 1^{er} janvier 2020.

Il en résulte une mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers, sans transfert de propriété au SIARP, nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement

Le SIARP reprend à sa charge le remboursement des annuités de la dette que la commune avait contracté pour les travaux de mise en séparatif de son réseau (capital dû au 31/12/2019 : 919 781,80 €).

Le SIARP entretient le réseau et perçoit la redevance assainissement et en fixe le montant.

Il est important de rappeler que l'investissement futur pour une nouvelle station d'épuration intercommunale Vigny-Longuesse est indispensable car notre station actuelle est vieillissante et ne répond plus aux normes.

Très clairement sans ce transfert de compétence permettant une mutualisation des coûts, le coût d'investissement de cette station aurait été pris en charge exclusivement par la commune de Vigny et Longuesse qui se serait répercuté sur la redevance d'assainissement.

■ PART DES TAXES LOCALES ET ATTRIBUTION DE COMPENSATION DANS LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (55,64 %)

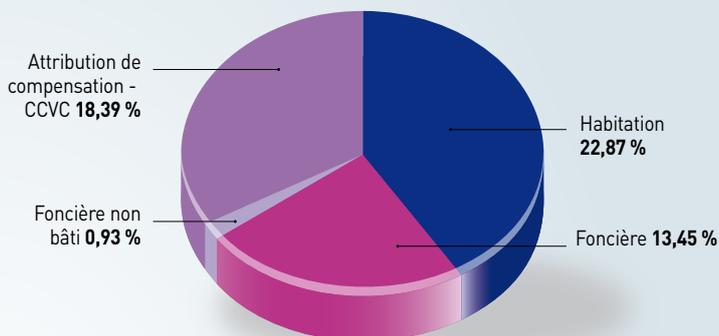
Au 1^{er} janvier 2018 la commune a changé de régime fiscal, elle est désormais soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

La Communauté de Communes Vexin Centre (CCVC) perçoit de toutes les communes membres :

- la cotisation foncière (CFE),
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
- l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER),
- la taxe sur les communications (TASCOM),
- la taxe additionnelle sur le Foncier Non Bâti (TAFNB),
- la compensation de la part salaire (CPS) composante de la DGF.

En contrepartie de la perte du produit de l'impôt local, la commune reçoit de la CCVC une attribution de compensation (AC).

Sur les bases précitées, la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT), composée de représentants de l'ensemble des communes membres de la CCVC, est chargée de définir les montants définitifs de l'AC, déduction faite des charges transférées (entretien des zones d'activités, éclairage public,...).



Ce régime fiscal permet :

- de supprimer à terme les écarts de taux existant (sans modifier les bases évaluées au niveau de la commune),
- d'atténuer la concurrence entre les communes vis-à-vis de l'accueil des entreprises,
- de mutualiser les risques économiques (pertes de bases de ressources suite à une diminution d'activité, une fermeture d'entreprise, ...),
- d'accompagner une politique économique intercommunale en unifiant le taux de la cotisation foncière et les différentes aides (exonérations, bâtiments, terrain-promotion...),
- d'atténuer les disparités de richesses fiscales en créant une dotation de solidarité.

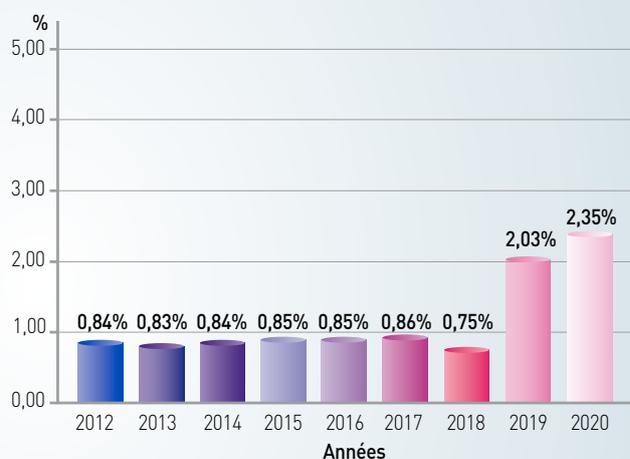
■ TAUX D'ENDETTEMENT BUDGET PRINCIPAL

Le taux d'endettement est le ratio entre le montant annuel du remboursement de la dette (capital+intérêts) et le montant des recettes réelles de fonctionnement.

Il permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité.

La dette au 1^{er} janvier 2020 correspond aux seuls emprunts contractés pour les travaux de réhabilitation du bâtiment La Gaudière en 5 logements locatifs conventionnés.

Les premières annuités ont été payées sur l'année 2019 pour le premier prêt d'un montant de 522 500 € et à partir de 2020 sont venues se cumuler les annuités du deuxième prêt d'un montant de 218 800 €.



■ TAUX DES TAXES LOCALES 2020 DES COMMUNES DE LA CCVC

Les années précédentes nous vous présentions dans les Échos les taux des taxes locales de toutes les communes membres de la CCVC (Communauté de Communes Vexin Centre).

Malheureusement pour 2020, ces informations ne sont toujours pas en

ligne sur le site de la direction générale des finances publiques, elles ne peuvent donc pas être publiées. Pour mémoire, les taux votés en 2020 par le conseil municipal n'ont pas été augmentés par rapport à 2019 :

Taxe foncier bâti : 8,03 %

Taxe foncier non bâti : 24,52 %
Taxe d'habitation : 13,07 %*

** la loi de finances pour 2020 imposait le gel du taux à la valeur de 2019.*

A partir de 2023 plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

■ LES RECETTES : ÉVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ÉTAT AU PROFIT DE LA COMMUNE

Afin de diminuer les dépenses de l'État pour réduire son déficit, il est

demandé aux collectivités locales de participer à la baisse de la dette

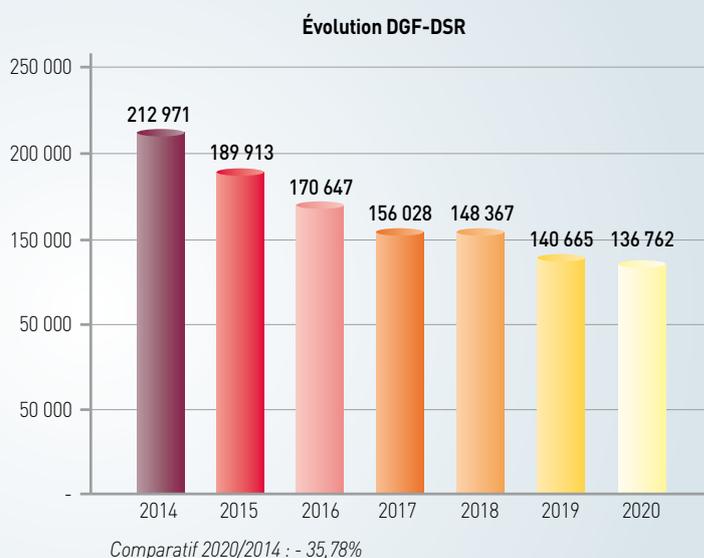
publique. Cela s'est traduit pour notre commune par une diminution des dotations qui sont versées chaque année par l'État.

Il faut savoir que les ressources financières des communes viennent principalement des taxes locales : habitation, foncière, foncière non bâti, attribution de compensation.

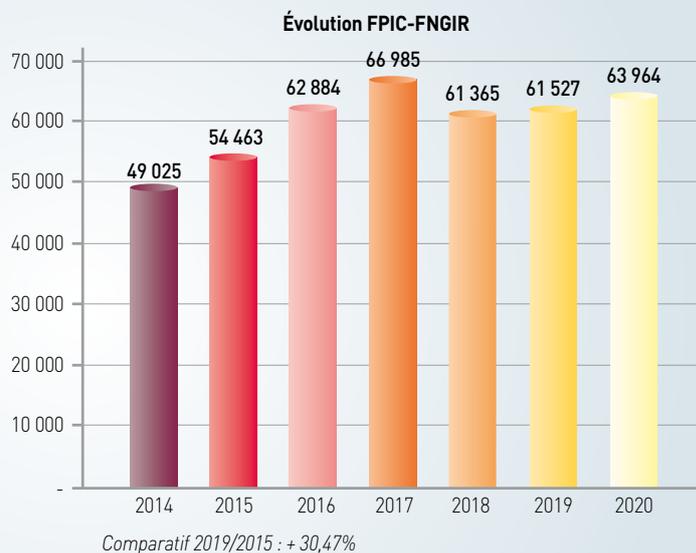
Autres ressources, les dotations versées par l'État :

a) Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), versée aux collectivités territoriales dont les communes.

b) Dotation de Solidarité Rurale (DSR) attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants afin de tenir compte d'une part des charges des communes pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural et d'autre part de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.



■ LES DÉPENSES : LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU FONDS DE PÉRÉQUATION



FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) : consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes dont celle de Vigny pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) : consiste à assurer à chaque commune et EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) la compensation des conséquences financières de la suppression de la taxe professionnelle.

Travaux réalisés dans la commune en 2020

COUP DE PROJECTEUR SUR LA POSTE ET FRANCE SERVICES SUITE AUX TRAVAUX



> Le bureau de Poste fait peau neuve !

La Poste a décidé de réaliser des travaux conséquents d'aménagement des locaux afin de répondre aux caractéristiques d'un lieu unique permettant d'accompagner les usagers dans leurs démarches du quotidien.

Les travaux qui ont eu lieu du 2 novembre au 15 décembre dernier, ont donc permis la création de nouveaux espaces.

Les espaces sont désormais dégagés et mieux définis.

France Services vous propose, dans les locaux entièrement rénovés et



financés par la Poste, les services publics tels que : La Poste, Pôle Emploi, la Caisse d'Allocations Familiales, la Sécurité Sociale, la Direction Générale des Finances Publiques, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, la Mutualité Sociale Agricole, le Ministère de la Justice ainsi que le Ministère de l'Intérieur.

Un agent, spécialement formé, est disponible pour accompagner les usagers dans les démarches du quotidien de ces services publics. Les usagers qui disposent ou non d'un accès internet à domicile peuvent se faire accompagner directement sur place pour réaliser ces démarches



(retrouvez l'article consacré à France Services dans la rubrique « ce qu'il faut savoir »).

Aussi, dans le cadre de la crise sanitaire, les rendez-vous en visioconférence se sont développés afin de poursuivre l'accompagnement malgré les contraintes en vigueur, dans le strict respect des protocoles.

Horaires d'ouverture

Lundi : 9h à 12h et 14h30 à 17h30
 Mardi : 9h à 12h et 14h30 à 17h30
 Mercredi : 9h à 12h et 14h30 à 17h30
 Jeudi : 9h à 12h et 15h à 17h30
 Vendredi : 9h à 12h et 14h30 à 17h30
 Samedi : 9h à 12h



> Coup de projecteur sur les travaux du clocher de l'église

C'est le projet majeur de la commune ô combien nécessaire et indispensable compte tenu de son état.

Les travaux de rénovation de l'église ont débuté en septembre 2020 par l'installation du chantier et des échafaudages qui a duré 3 semaines.

Certes le tubage d'acier a une apparence inesthétique mais la prouesse technique des entreprises relève des règles de l'art et de l'art du métier.

Vous pouvez voir l'avancement en photo et film dans le nouvel onglet « restauration de l'église » sur le site internet de la commune <https://www.vigny.fr>.

Une fois l'échafaudage monté en cette fin d'année, l'architecte a pu inspecter le clocher et le toit de l'église de près. La situation serait d'après l'architecte « moins grave que prévue ».

Si la charpente était atteinte mais de façon un peu moindre par rapport aux estimations, l'état de délabrement des lucarnes d'horloge était largement plus important.

Travaux réalisés dans la commune en 2020 (suite)

Par ailleurs grâce à la présence de l'échafaudage, des parties moins visibles du sol ont pu être observées. Ainsi de nombreux endroits de descellement de pierres de joints disparus sont apparus principalement sur la façade du clocher qui se trouve du côté du château.

L'humidité ou bien encore la recette de jointoiment utilisée à cet endroit lors de la construction peuvent expliquer cela. Des travaux complémentaires sont donc nécessaires d'une part parce que la remise en place des ardoises est impossible sans la réfection préalable des quatre lucarnes d'horloge et que d'autre part, le poste budgétaire lié à l'échafaudage étant très conséquent, il faut profiter de la présence de celui-ci pour procéder au rescellement des pierres situées en dessous du chantier initialement prévu sur la seule partie haute du clocher à partir du balcon.



En conséquence, le coût prévisionnel des travaux et honoraires sera dépassé (coût initial de 376 280 HT). Date de fin prévisionnelle de cette première tranche de travaux au 1^{er} trimestre de cette année.



La remise en place de pinacles qui se trouvaient autour du balcon est un sujet complémentaire. Tout d'abord après une visualisation plus approfondie, il apparait que les anciens pinacles n'étaient pas aussi bien arrimés au balcon. Après une chute probable de l'un d'entre eux, il

est probable que la municipalité ait décidé dans le passé de tous les enlever par mesure de sécurité. Cependant, l'église devant faire l'objet d'une procédure de classement à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, le choix a été pris de la restaurer dans son aspect initial. Les pinacles seront donc maintenus par un tubage interne ne se corrodant pas. La mairie a budgété un des huit pinacles, chacun d'eux sculpté coûtant autour 25 000 €. Ce pinnacle avec l'accord du Père Martin TACHOIRE, curé de la paroisse et sur recommandation de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France sera mis à l'abri dans la nef et exposé. Il ne pourra monter sur le balcon du clocher que dans la mesure où ses 7 frères auront franchi les marches de l'église... Vous l'aurez compris les 7 autres pinacles, ne pourront être que le fruit des dons et du mécénat.

> Autres travaux de l'année

La mairie a poursuivi l'opération de rénovation des logements communaux. Un appartement de 3 pièces situé dans l'ancienne Gendarmerie au 42 rue Beaudouin a été rénové et livré en mai dernier. L'ensemble contenait la réfection complète de la salle de bain, de la cuisine et la rénovation des sols et des peintures dans les autres pièces. Pour ces travaux (main d'œuvre et matériel compris) la mairie a missionné une entreprise locale et notre agent communal Jean-Michel Maerten pour un budget d'environ 10 000 €.

> Travaux de voirie

• **Rue Marie** (dans le bas)
Remplacement et rehaussement des bordures et pavages.



Coût de l'opération : 12 000 € HT

• **Avenue Pierre Peineau** (du carrefour avec la rue Vitali jusqu'à la place de la Caffine)
Réfection complète de la couche de roulement.



Coût de l'opération 41 800 € HT

• **Bord'haut de Vigny** (RD 51 E)
Création d'un plateau surélevé au carrefour de la rue Roland Vasseur et rue de Rouen pour mise en sécurité des piétons.



• **Deux arrêts minute au niveau de la boulangerie et du café de la poste**



> Ecole

• 3 nouvelles places de stationnement perméables et végétalisées ont été créées pour le stationnement.



Coût de l'opération : 10 000 € HT

Travaux réalisés dans la commune en 2020 (suite)

- Durant les vacances de la Toussaint, peinture d'une classe et insonorisation dans une autre
- Sécurisation de l'école.
Des travaux sur le portail de l'école primaire ont été réalisés afin de sécuriser l'accès à l'école primaire. Pour des mesures de sécurité, le portail a été rehaussé et motorisé afin de limiter son accès aux personnes strictement nécessaires. Pour ces travaux la mairie avait missionné une entreprise locale et notre agent communal Jean-Michel Maerten pour l'électrification pour un budget d'environ 8 200 € HT.
- Pendant les vacances de Noël et janvier : réfection à l'identique de la toiture du bâtiment des économats qui était en très mauvais état.



Coût de l'opération 10 000 € HT.

> Illumination de Noël

La commune a investi pour de nouvelles illuminations dans notre village : à la Gaudière, sur le clocher de l'église, et l'installation de guirlandes sur des arbres.

Coût 2 500 € HT.



Travaux projetés en 2021

> Poursuite de la rénovation des bâtiments communaux et maîtrise énergétique

Dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local, la mairie a obtenu une subvention pour le remplacement des menuiseries des portes et fenêtres dans les bâtiments publics (salle aux miroirs, maison du village, bibliothèque, conservatoire de musique, 2 appartements) ces travaux sont prévus au 1^{er} semestre 2021.

> Bâtiment de la Gaudière rue du Général Leclerc

Après la transformation et réhabilitation de 5 appartements

communaux sociaux livrés fin 2019, la mairie est en cours d'étude pour la rénovation de 2 autres appartements qui sont aujourd'hui vacants.



> Rénovation de la mairie

Ce projet n'a pas avancé comme nous l'aurions souhaité, compte tenu de la crise sanitaire mais aussi de la difficulté rencontrée avec l'architecte qui avait été choisi afin de déposer le permis de construire avant la fin de l'année 2020.



Travaux projetés en 2021 (suite)



Pour cette année, deux étapes essentielles seront de déposer le permis de construire et présenter le dossier au conseil régional pour une demande de subvention dans le cadre d'un contrat rural.

> Eclairage public : programme LED phase 3

La commune poursuit l'installation des éclairages LED à la Gaudière, dans le centre bourg ainsi que la réduction de lampadaires.

Pour rappel la commune était équipée de 625 lampadaires, l'objectif est double : d'une part améliorer l'empreinte écologique de notre village et d'autre part, réduire notre facture énergétique.

> Nouveaux jeux au stade

Dès le début de l'année il est prévu l'installation :

- jeu sur ressort (moto)
- table de ping-pong
- panneaux de basket-ball seront changés.

Coût total : 3 500 € HT

> Fleurissement de la commune

Il est aussi prévu un programme de plantations de vivaces sur les parterres communaux.



> Remplacement des bancs publics

Beaucoup de nos bancs installés dans la commune ont été vandalisés ou sont en très mauvais état.

Il est prévu un programme d'installation de nouveaux bancs qui commencera par ceux du stade.



> Une nouvelle déchetterie à Vigny

L'actuelle déchetterie située sur la RD 169 entre Vigny et Longuesse est aujourd'hui trop petite et située sur une zone très dangereuse en plein virage.

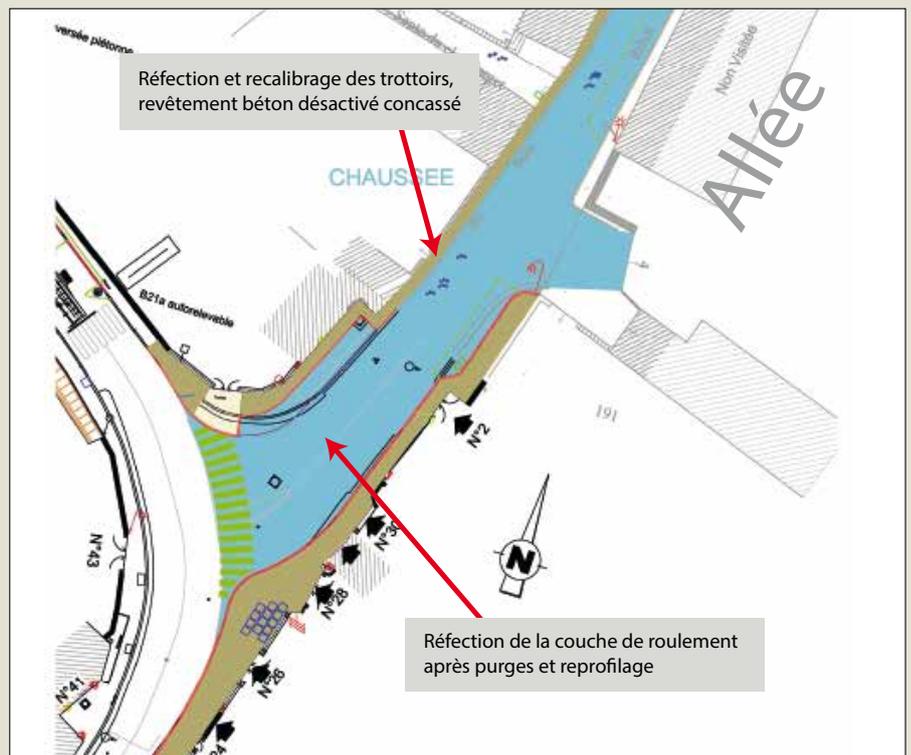
Le projet de la nouvelle déchetterie conduit et porté par le SMIRTOM se situera au 8 chemin de Vernon au siège du syndicat et de l'ancien centre de tri.

Cette nouvelle déchetterie devrait voir le jour à la fin de cette année.

> Travaux de voirie

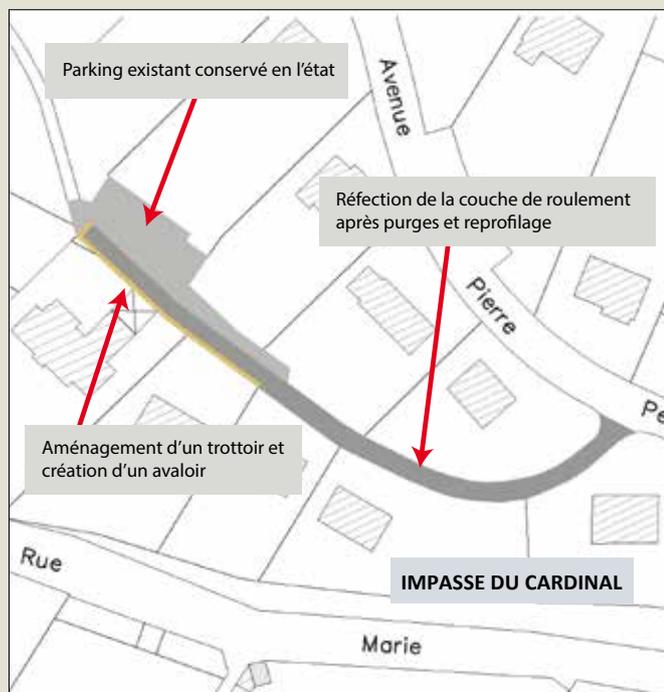
La commune a déposé une demande de subvention ARCC-VOIRIE au conseil départemental (Aide aux Routes Communales et Communautaires) qui concerne 3 projets.

• Aménagement de l'allée du Bois Ribot

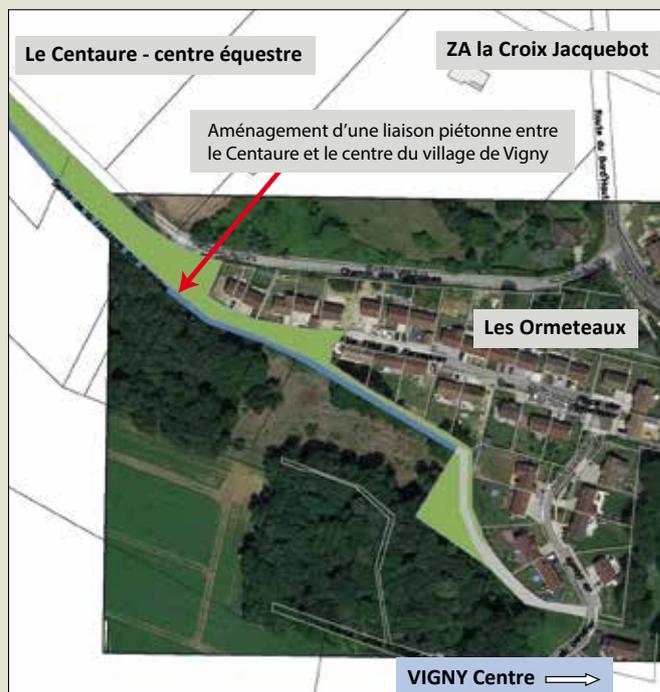


Travaux projetés en 2021 (suite)

- Réfection de l'impasse du Cardinal dont une partie de la route s'était affaissée



- Aménagement de la sente de la Fontaine aux Malades



Route des anciens combattants

Projet de mise en sécurité et cheminement piétons pour notamment les élèves qui se rendent au gymnase « cœur du vexin » et au collège.

Celles et ceux qui empruntent la rue des anciens combattants ont pu constater que :

- l'escalier qui se situe après le tunnel (côté Bord'haut) est non seulement dangereux mais inaccessible ;

- il n'existe pas de cheminement piétons ;
- le tunnel est actuellement partagé entre les voitures et les piétons, la largeur du tunnel de 2,50 m ne permet pas aux véhicules et piétons de se croiser. Pour sécuriser cette zone dangereuse, il avait été installé deux feux tricolores de part et d'autre du tunnel qui sont régulièrement vandalisés.

- créer une sente piétonne ;
- ne plus rendre accessible le tunnel aux véhicules.

Ce projet sera présenté au cours d'une réunion publique aux habitants du Bord'haut lorsque les circonstances sanitaires le permettront. Cette réunion sera aussi l'occasion de faire un point sur le projet de réfection des trottoirs et stationnement route de Rouen et Gisors qui avait déjà fait l'objet d'une première réunion.



Le projet présenté par M. le Maire au conseil municipal consiste à :

- déplacer et créer un nouvel escalier sécurisé et accessible ;



Ce qu'il faut savoir **Rappel**

Déclaration préalable de travaux :

Les travaux, créant entre 5 m² et 20 m² de surface plancher ou d'emprise au sol, ne sont pas soumis à permis de construire, mais vous devez avant de les engager, déposer impérativement une déclaration de travaux auprès de la mairie.

Même principe si vous comptez :

- Refaire votre toiture, même à l'identique ;
- Remplacer une porte ou une fenêtre par un autre modèle ;
- Percer une nouvelle fenêtre ou une porte ;
- Entreprendre des travaux de ravalement de façade ;
- Installer ou remplacer un portail, portillon, une clôture ;
- Installer ou construire un abri de jardin, un garage.

Par ailleurs, la commune étant située dans un périmètre de protection classé ou inscrit au titre des monuments historiques, la déclaration préalable fera l'objet de l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

Arrêté municipal pris le 3 octobre 2019 rappelle aux habitants que :

- L'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique.

Chacun est tenu de balayer le trottoir et son caniveau dans toute sa largeur et sur toute sa longueur au-devant des immeubles bâtis ou non bâtis. S'il n'existe pas de trottoirs, un espace de 1,20 mètres de largeur devra être entretenu au droit de façade ou de la clôture des riverains.

Le nettoyage concerne le balayage, mais également le désherbage et le démoussage des trottoirs.

Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques interdits par la loi. Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et déposés, selon leur nature, dans les containers d'ordures

ménagères ou bien traités avec les déchets verts.

Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique, ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales. Cela évitera les obstructions des canalisations et limitera les risques d'inondation en cas de fortes pluies.

- Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de leurs maisons, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sel, du sable, des cendres ou encore des sciures de bois devant leurs habitations.
- **Tailles des haies :** les haies doivent être taillées par les propriétaires à l'aplomb du domaine public et leur hauteur être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.
- **Elagage :** les branches et racines s'avancant sur le domaine public doivent être coupées par le propriétaire ou le locataire, au droit de la limite de propriété.

A défaut ces opérations peuvent être effectuées d'office par la collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restées sans effet.

Abattage d'arbre :

Avant d'entreprendre ces travaux, renseignez-vous et assurez-vous auprès de la mairie que le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) vous y autorise. Un grand nombre d'espaces arborés dans la commune sont à protéger ou à préserver.

Une autorisation d'abattage, délivrée par la mairie est nécessaire dans toutes ces zones indiquées dans le P.L.U. En cas d'autorisation, les arbres abattus doivent être remplacés par des espèces qui sont précisées dans le règlement du P.L.U.

<https://vigny.fr/environnement/urbanisme/>

Utilisation des tondeuses à gazon, tronçonneuses :

Un arrêté municipal pris le 16 décembre 2014, rappelle aux propriétaires riverains leurs obligations en distinguant les particuliers et les professionnels avec les jours et heures de fonctionnement suivants :

Pour les particuliers :

du lundi au vendredi : 8h à 12h - 14h30 à 19h30

Le samedi : 9h à 12h - 15h à 19h

Le dimanche et jours fériés : 10h à 12h

Pour les professionnels :

Du lundi au vendredi : 8h à 19h30

Le samedi : 9h à 12h30 - 13h30 à 19h



ACTION
Ma Commune Ma Santé

Comme l'année précédente **L'association Ma Commune Ma Santé** est à votre disposition si vous souhaitez changer votre mutuelle ou tout simplement obtenir des informations sur le fonctionnement et les propositions qui peuvent vous être faites. Vous pouvez les contacter par téléphone **05 64 10 00 48** ou par mail **macommunemasante.org**

Une permanence avec un représentant de **Ma Commune Ma Santé** se tiendra dans le courant de l'année 2021.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer la date prévue à cet effet afin de convenir d'un rendez-vous individuel.



La solution santé mutualisé

Ce qu'il faut savoir (suite)

Maison France Services



France Services
Proche de vous au quotidien

Située dans l'actuel bureau de poste entièrement refait, France Services est la première du Vexin et nous pouvons nous réjouir d'avoir ces services de proximité sur notre commune.

RAPPEL EN QUELQUES MOTS

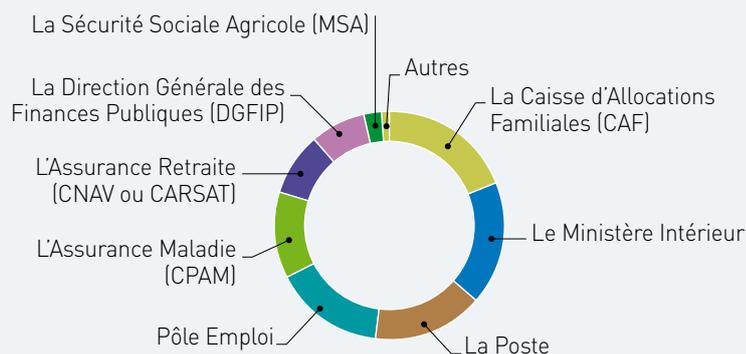
L'objectif est d'aider les usagers dans leurs démarches administratives du quotidien dans un seul et même lieu. Le Président de la République a décidé le 25 avril 2019 la mise en place d'un réseau France Services qui doit permettre à nos concitoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain (objectif un par canton d'ici 2022 sur l'ensemble du territoire national (une deuxième est en cours sur notre communauté de communes à Marines).

- Une qualité de service substantiellement renforcée avec la mise en place d'un plan de formation en l'espèce les agents de la poste de Vigny.
- Au moins deux agents polyvalents présents en permanence, en l'espèce les agents de la poste.
- Ouverte au minimum vingt-quatre heures par semaine, sur cinq jours ouvrables.
- Les structures qui seront homologuées France Services bénéficient d'un financement annuel de 30 000 €. Pour les structures postales (Vigny par exemple), 4 000 € sont pris en charge par le service inter-opérateurs, le reste étant versé à la Poste au travers du fonds postal de péréquation territoriale.

Les partenaires ouverts au bureau de poste sont les suivants :



Demandes par partenaires national



CAF	53 (19,13%)	Ministère Intérieur	47 (19,97%)
Groupe La Poste	43 (15,52%)	Pôle Emploi	43 (15,52%)
CPAM	38 (13,72%)	CNAV/CARSAT	22 (7,94%)
DGFIP	22 (7,94%)	MSA	7 (2,53%)

soit 265/325 demandes (81,6%)

Les autres demandes concernent des mutuelles, des établissements bancaires, l'accès à la messagerie personnelle de l'utilisateur, les caisses de retraite...

Les chiffres de 2020 sont peu représentatifs compte tenu de la situation sanitaire de cette année.



Collecte des déchets

Tous les déchets doivent être présentés dans les bacs fournis par le SMIRTOM du Vexin.

- Les collectes auront lieu le matin ou l'après-midi. Les habitants doivent sortir leurs poubelles la veille au soir.
- Toutes les semaines **le mercredi pour les ordures ménagères** (bac gris).
 - Toutes les 2 semaines **le mardi pour les emballages/papiers** (en mélange dans le bac jaune).
 - Toutes les 4 semaines **le vendredi pour le verre** (bac vert).

Les bacs devront être rentrés par les usagers dès que possible après le passage de la benne.

Toutes les informations concernant les nouveaux jours de ramassage sont consultables sur le site internet du syndicat : www.smirtomduvexin.net

Avec l'application **ILLIWAP** recevez les actualités du SMIRTOM du Vexin directement sur votre smartphone.

Les calendriers avec les jours de collecte et les consignes de tri ont été distribués début janvier.

Déchetterie de Vigny

La déchetterie de Vigny accepte les déchets suivants :

- Encombrants, ferraille, carton, bois, végétaux et gravats
- Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (tout objet fonctionnant à l'électricité ou à piles : électroménager, informatique...)
- Ampoules et néons
- Huile de vidange
- Déchets dangereux (pots de peinture, solvants...)

Les apports sont limités à 1 m³ par semaine.

Des autorisations exceptionnelles allant jusqu'à 3 m³ peuvent être accordées en appelant le SMIRTOM du Vexin au minimum une semaine à l'avance au **01 34 66 18 40**.

Lors de leur 1^{er} passage, les usagers doivent se présenter avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Si les conditions sont remplies, l'agent d'accueil crée un badge qui doit ensuite être présenté lors de chaque passage en déchetterie.

Ce qu'il faut savoir (suite)

L'assainissement collectif transféré au SIARP depuis le 1^{er} janvier 2020



Depuis le 1^{er} janvier 2020, la commune n'exerce plus la compétence assainissement collectif.

La CCVC (Communauté de Communes Vexin Centre) a repris cette compétence et a acté son transfert au SIARP (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin).

Les compétences reprises par le SIARP sont les suivantes :

- la collecte et le transport des eaux usées : extension, entretien

et maintenance des réseaux et ouvrages associés dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale,

- la rénovation et la mise aux normes de la station d'épuration,
- la réalisation des branchements,
- le contrôle des branchements (dans le cas de vente, par exemple) et le suivi des mises aux normes,
- la délivrance des autorisations de déversements des eaux usées non domestiques (entreprises).

Que faire en cas de problème d'assainissement ?

Si vous avez un problème d'écoulement d'eaux usées chez vous ou sur la voie publique, il vous appartient en premier lieu de prévenir les services du SIARP qui disposent d'un service d'astreinte en téléphonant au **06 08 04 85 44** ou **06 77 53 64 05**.

73, rue de Gisors – 95 300 Pontoise
Tél : 01 30 32 74 28 - www.siarp.fr

La propreté de notre Village : soyons tous responsables !

Quel dommage de voir notre si beau village sali par les déjections canines abandonnées sur nos trottoirs.



Les papiers, les canettes, les mégots de cigarettes et tout détritrus (végétal, en verre...) ont pour destination finale les poubelles que ce soit celles mises à disposition dans notre Village, la déchetterie ou vos poubelles à domicile. Soyons tous responsables.

Nous appelons au civisme de tous, malgré tous les efforts que la commune a mis en œuvre, elle ne peut pas tout faire !

RECENSEMENT
de la population 2021

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, l'INSEE (Institut National de la statistique et des Etudes Economiques) a décidé, à titre exceptionnel, de reporter à janvier 2022 l'enquête annuelle de recensement de la population qui était prévue en janvier 2021.

Division de propriété

le conseil municipal par délibération, du 28 novembre 2017 a institué l'obligation à déclaration préalable prévue à l'article L 421-4 et par l'article R 421-13 du code de l'urbanisme, pour toutes divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par vente ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménagement.



Conciliateur de justice

Depuis le 1^{er} septembre 2019, madame Fabienne de ZITTER a été désignée dans les fonctions de conciliateur de justice auprès du tribunal d'instance de Pontoise pour une durée d'un an.

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice qui intervient dans le cadre d'un conflit entre deux personnes physiques ou morales afin d'obtenir un accord amiable entre elles et d'éviter ainsi un procès (problème de mitoyenneté, conflit entre propriétaire et locataire, problème de copropriété, querelle de voisinage, difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent, contestation d'une facture...).

Madame Fabienne de ZITTER tient des permanences uniquement sur rendez-vous, à la mairie de Vigny : le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 9h à 12h.
Tél. : 01 30 39 21 20.



CCVC (Communauté de Communes Vexin Centre)

La Communauté de Communes Vexin Centre est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, c'est-à-dire disposant de ressources fiscales propres.



Elle a été créée le 1^{er} janvier 2013. Elle est issue de la fusion de la communauté de communes des 3 vallées du Vexin, de la communauté de communes Val de Viosne, et de la communauté de communes du Plateau du Vexin.

Composée de 34 communes, dont la commune de Vigny, la CCVC a pour objet d'associer ces communes dans un espace de solidarité avec un projet commun de développement et d'aménagement du territoire.

La CCVC est administrée par un conseil d'administration composée de 52 conseillers communautaires qui sont des conseillers municipaux représentant chaque commune membre.

Son président est Michel GUIARD, maire de Boissy-l'Aillierie.

Les élus vignois délégués au sein du conseil communautaire sont :

Titulaires : Robert de KERVÉGUEN
Stéphanie LOURTEL

Suppléant : Philippe CORTES

La CCVC est organisée en 6 pôles de commissions, chacun animé par un vice-président au nombre de 6 et de 3 conseillers communautaires délégués qui constituent le bureau :

Pôle mutualisation

1^{ère} vice-présidente : Nadine NINOT, maire de Marines

Pôle finances, budget, cohésion territoriale

2^{ème} vice-président : Guy PARIS, maire de Sagy

Pôle petite-enfance, enfance, jeunesse, séniors, tourisme culture

3^{ème} vice-présidente : Christelle NOBLIA, maire d'Avernes

Pôle territoire

4^{ème} vice-président : Robert de KERVÉGUEN, maire de Vigny

Pôle environnement, mobilités

5^{ème} vice-président : Marcel ALLEGRE, maire de Frémainville

Pôle communication, information

6^{ème} vice-président : Philippe HOUDAILLE, maire de Moussy

Conseillers délégués

Commission accessibilité :

Michel RAZAFIMBELO, maire d'Haravilliers

Conseil intercommunal des jeunes :

Cécile TRANCOSO, 4^{ème} maire-adjointe d'Ableiges

Compétence eau : Michel BAJARD, maire-adjoint de Cormeilles-en-Vexin

Stéphanie LOURTEL, déléguée titulaire de Vigny, participe aux travaux des commissions Petite-enfance, accessibilité et conseil intercommunal des jeunes.

Philippe CORTES, délégué suppléant de Vigny, participe aux travaux de la commission environnement, mobilités.

Vexin cENTR' aide



La CCVC met à disposition un site internet d'annonces gratuites d'aide et de partage dédié aux habitants de la communauté de communes

L'objectif de Vexin cENTR'aide est de vous aider à trouver des personnes, proches de chez vous, qui partagent vos passions, peuvent répondre à vos besoins ou à vos propositions de coups de main, vous faire découvrir de nouvelles activités...

Tout cela se passe par la création et la consultation d'annonces. Chaque utilisateur peut exprimer ses attentes, envoyer des messages, gérer ses contacts favoris...

Deux types d'univers sont mis à votre disposition :

- les loisirs ou partage de passions (sport, musique, littérature, art...),
- l'échange de services ou de coups de main (garde d'enfants, soutien scolaire, covoiturage...).

Si vous voulez utiliser tout le potentiel de Vexin cENTR'aide, vous devez créer votre portrait. Tout cela est entièrement gratuit et évolue selon vos remarques et idées.

Alors soyez actif et participez en créant vos annonces !

<https://ccvexincentre.fr/vexin-centr-aide/>

CCVC

1, rue de Rouen - 95450 VIGNY

Tél. : 01 30 39 23 34

www.ccvexincentre.fr

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Les syndicats intercommunaux ont été créés pour prendre en charge les problèmes qu'une commune ne peut assumer seule.

La commune de Vigny adhère à différents syndicats.



S.I.E.V.A.

(Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Aubette)

Titulaire : Vanessa LEGAIGNEUR,
1^{ère} vice-présidente
Suppléant : Manuel BATAILLE



S.I.B.V.A.M.

(Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Aubette de Meulan)

Titulaire : Vanessa LEGAIGNEUR
Suppléant : Manuel BATAILLE

S.I.A.A.

(Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome)

Titulaires : Vanessa LEGAIGNEUR -
Manuel BATAILLE
Suppléant : Denis LAZAROFF

Conservatoire du Vexin

(ex S.I.M.V.V.O. Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val de l'Oise)

Titulaire : Robert de KERVÉGUEN,
président
Suppléante : Stéphanie LOURTIL

S.I.C.C.M.V.

(Syndicat Intercommunal des Collèges des Cantons de Marines et Vigny)

Titulaire : Séverine PERRIER,
1^{ère} vice-présidente
Suppléante : Vanessa LEGAIGNEUR



S.M.I.R.T.O.M. du Vexin

(Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères)

Titulaire : Denis LAZAROFF
Suppléant : Jean-Pierre GUILLEMOT



P.N.R. du Vexin

Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin

Titulaire : Philippe CORTES
Suppléant : Jean-Pierre GUILLEMOT

S.I.E.R.C.

(Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Réseaux de Câbles du Vexin)

Titulaires : Patrick MADI
Jean-Pierre GUILLEMOT
Suppléants : Robert de KERVÉGUEN
Stéphanie LOURTIL

S.M.D.E.G.T.V.O.

(Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise)

Titulaire : Patrick MADI
Suppléant : Jean-Pierre GUILLEMOT

Syndicat Mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d'Oise

Titulaire : Sabina BECK
Suppléante : Jennifer Alves DA CUNHA

S.I.R.S.

(Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Guiry-en-Vexin, Théméricourt et Vigny)

Titulaires : Robert de KERVÉGUEN,
Président du S.I.R.S.
Vanessa LEGAIGNEUR

Assistantes maternelles agréées par la commune

NOM	ADRESSE	AGRÉMENT CAPACITÉ D'ACCUEIL
BENZIANE (BENMALEK) Fatima-Zahra Tél. : 06 52 37 32 14	6 rue de la Comté - 95450 Vigny	Agrément maternel 4 M
BOLLE Pascale Tél. : 01 30 39 20 33	15 bis rue Vaillant - 95450 Vigny	Agrément maternel 4 M
CATHERINE (GAUDRY) Marie-Josée Tél. : 06 71 64 89 89	50 rue Beaudouin - 95450 Vigny	Agrément maternel 2 M
GOUGELET (HADJADJ) Martine Tél. : 09 83 22 27 28	6 rue de la Comté - 95450 Vigny	Agrément maternel 3 M

La charte paysagère du PNR

Le PNR révisé sa charte pour les 15 prochaines années

Pour les 54 PNR de France, la marque 'Parc Naturel Régional' est attribuée par l'état pour une durée de 15 ans. Le PNR Vexin est engagé dans le processus de renouvellement qui va s'étaler jusqu'en 2022. La rédaction du projet implique les techniciens du Parc, les habitants, les élus et les signataires : Etat, Région, Département, Communes.

A partir de l'année prochaine, une enquête publique sera consultable dans chaque mairie. Ce projet de Charte doit donner les pistes d'avenir pour l'horizon 2040. L'habitat, la mobilité, l'énergie, la biodiversité seront au cœur des enjeux, car directement liés aux objectifs de réduction carbone que la France s'est donnée depuis la COP21. La charte a aussi une portée juridique forte en matière d'urbanisme. Elle aura un impact sur la consommation du foncier et les zones constructibles en cherchant à favoriser la densification du bâti, plutôt que l'étalement urbain.

Quatre grands défis pour la future Charte

Un premier travail de diagnostic a permis de définir 4 grands axes qui se déclineront en orientations, mesures et dispositions.

Retrouvez toutes les infos sur <http://www.pnr-vexin-francais.fr/>

DÉFI N°1

Renforcer le vivre et le faire ensemble pour un territoire de projets partagés.

- Favoriser la compréhension des enjeux du territoire.
- S'engager, partager et construire ensemble pour la vitalité du projet de territoire.
- Favoriser l'épanouissement individuel et collectif des habitants.

DÉFI N°2

Protéger et restaurer le vivant et préserver les patrimoines.

- Reconquérir l'ambition de qualité des paysages en faisant de la transition écologique un facteur de confortement de leur identité.
- Maintenir et restaurer la biodiversité.
- Concilier utilisation des ressources naturelles et préservation des milieux et du cadre de vie.
- Préserver, valoriser et faire connaître les patrimoines.

DÉFI N°3

Promouvoir la sobriété, la résilience et la neutralité carbone face au changement et dans un contexte de transition écologique.

- Faire de l'agriculture un levier de transition et de résilience du territoire.

- Limiter la consommation d'espace et l'artificialisation des sols.
- Promouvoir un aménagement plus sobre et résilient.
- Promouvoir l'efficacité énergétique.
- Favoriser l'accessibilité du territoire et les mobilités durables.

DÉFI N°4

Assurer le développement d'un territoire dynamique, attractif et relié.

- Développer une économie durable et innovante, respectueuse de l'humain et de l'environnement.
- Renforcer l'économie de proximité en relocalisant les productions, les transformations et les consommations.
- Faire du Vexin français une destination de slow tourisme en Ile-de-France.



L'église de Vigny

C'est le 4 août 1896 que la nouvelle église de Vigny fut consacrée par Monseigneur Goux, Evêque de Versailles.



La pose de la première pierre fut l'occasion d'une cérémonie dont voici le commentaire : « L'an de notre Seigneur J.C., le 30 du mois d'octobre 1894, Léon XIII étant souverain pontife, Paul Goux, Evêque de Versailles, en présence d'Eugène Lebaut, curé de Vigny, Charles Hamot, maire de Vigny, l'abbé Destilliet, chanoine titulaire, vicaire général du diocèse, a béni la première pierre de cette église édifiée à la gloire de Dieu sous le vocable Saint Médard, construite par souscription des habitants de Vigny et, également, par celle de M. le comte Vitali. Elle a été construite sous la direction de M. Georges Tubeuf, architecte et de M. Leveau, entrepreneur. La prise du présent procès-verbal, signé par les personnes présentes ci-dessus désignées, a été déposée dans cette première pierre, les ans, mois et jours ci-dessus, signé dans une boîte en plomb soudée dans laquelle M. le comte, Georges Vitali, a déposé une pièce de 20 francs au millésime de 1869, et une de 2 francs à celui de 1887.

Cette boîte est recouverte d'une plaque en nickel sur laquelle est gravée copie du procès-verbal. Fait à Vigny le : jour, mois et an ci-dessus.» Ce fut une fête dans tout le pays et un duplicata fut confié au notaire de Vigny, Maître Sennelier.



L'ancienne église de Vigny, sous le vocable Saint Médard, datait pour la nef et le clocher de la fin du XII^e siècle. Le chœur remarquable de la dernière moitié du XV^e siècle fut terminé au début XVI^e siècle. Les chapiteaux, d'une grande qualité de taille, et ornés d'escargots et de grappes de raisins étaient magnifiques.

L'église était orientée vers l'est, et était entourée de son cimetière. L'église ne fut nullement entretenue. Elle subit plusieurs fois les crues de l'Aubette dont celle de 1,50 m en 1719. Minée par les eaux, elle devint dangereuse pour les paroissiens. Elle vécut un véritable chemin de croix dans les dernières années de sa vie, et coûtera fort cher en réparations ; qu'on en juge :

En 1875, le maire fit connaître au conseil municipal que le toit du clocher de l'église avait besoin de réparations sur une hauteur de 2 m en partant du pied de la flèche.

En 1879, travaux de réparation au clocher et à la toiture. L'architecte en était M. Lebas, l'entrepreneur M. Herbaut. Coût : 2 548 francs.

En 1884 : « Attendu que le mécanisme de l'horloge communale ne permettait pas de faire fonctionner les trois cadrans qui existaient au clocher de l'église, en raison de l'usure des rouages de ladite horloge, le conseil décida à l'unanimité que deux cadrans suffisaient et pria monsieur le maire de faire supprimer celui qui était tourné du côté du château ».

A la fin de l'année 1888, sur proposition du maire, M. Eugène Verneuil, l'Angélus

ne sera plus sonné à partir du 1^{er} janvier 1889, mais il sera rétabli le temps des vacances.

En janvier 1889, nouvelle réparation à la toiture.

Novembre 1889, l'église est dans un état précaire. De grosses réparations s'imposent à bref délai. M. Vitali dit : « il vaudrait mieux faire une restauration complète. » Deux vieilles maisons occupaient l'actuelle place de Rohan. L'une était le presbytère, l'autre appartenait à M. Leroy. Le comte Vitali fit l'acquisition de cette dernière, très proche de l'église.

En 1890, Le comte Vitali revint à la charge et proposa la réédification de l'église et du presbytère à la commission de la place.

Le 2 août 1891, vu le délabrement de l'église et les réparations urgentes qui s'imposaient à bref délai, le conseil municipal à l'unanimité prit acte d'une lettre de M. le comte Vitali et accepta, en principe, les propositions du comte relatives à la reconstruction de l'église et du presbytère.

En 1892, c'est le conseil de fabrique qui demanda 6 000 F pour réparer la toiture. Le conseil municipal refusa, M. Vitali ayant toujours l'intention de reconstruire l'église.

Le 27 octobre 1893, le conseil municipal décida enfin qu'il y avait lieu de reconstruire l'église. Il vota à cet effet un crédit de 10 000 F et ouvrit une souscription publique. Dont acte d'une donation de M. Vitali à la commune d'un presbytère au 9, rue des saules. Dans une lettre du 12 mai 1894, le comte Vitali s'engagea à verser, au lieu et place de la commune, la somme de 10 000 F, montant d'un emprunt qu'elle devait réaliser pour la reconstruction de l'église.

Le 17 juin 1894 à 4 heures du soir, le conseil municipal, sous la présidence de son maire, M. Charles Hamot, décida qu'il y avait lieu de démolir et de reconstruire l'église de Vigny et qu'une souscription publique serait ouverte. Le devis, établi par M. Georges Tubeuf, architecte, s'élevait à la somme de 137 265 F, auxquels il convenait d'ajouter 12 734 F d'honoraires. Monsieur le comte Vitali, en sa qualité d'ingénieur ayant été chargé de

L'église de Vigny (suite)

grandes entreprises publiques et en raison de la garantie que présentait sa situation personnelle, se vit attribuer les pleins pouvoirs par la municipalité. A Monsieur Charles Hamot de s'entendre avec le comte pour éviter les imprévus et les dépassements, ce qui évita l'adjudication publique.

En août 1894, Monsieur le comte Vitali fit parvenir le premier versement, soit 36 952 F. Il y en aura trois autres de la même somme en novembre 1894, avril 1895 et août 1895. La municipalité autorisa alors le comte Vitali à commencer les travaux dès qu'il le voudrait.

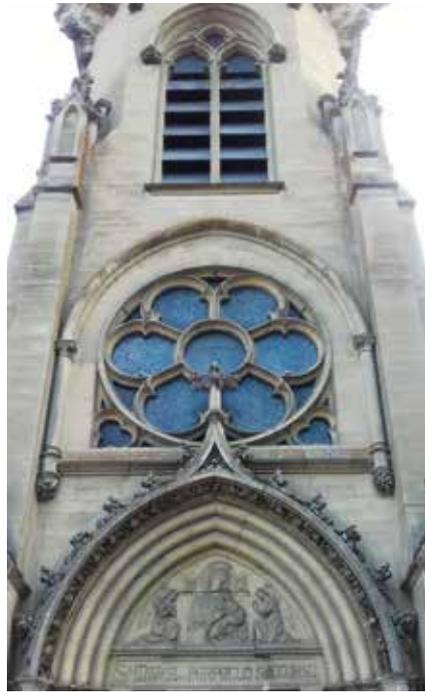
La démolition de la vieille église commença presque immédiatement. L'affaire fut rondement menée. Un conseiller municipal habitant grande rue (rue du Général Leclerc) récupéra un morceau de chapiteau (celui-ci était encore visible dans son jardin il y a 25 ans).

Pendant les travaux d'une durée de deux ans, une chapelle provisoire fut installée Grande Rue (actuellement la supérette) ; elle servit aussi de garage des pompiers.



En septembre 1896, l'horloge de l'ancienne église fut placée à la mairie. A la fin de l'année, l'horloge étant devenue inutile depuis qu'il en avait été posé une autre au clocher de l'église, et ces deux horloges se trouvant situées à une très faible distance l'une de l'autre, celle qui était à la mairie et qui possédait un mouvement remarquable fut déplacée au Bord'Haut. A la fin des années cinquante elle tomba en panne, et fut emmenée pour réparation chez

un horloger de Paris, M. Dieutegard. Lorsque, beaucoup plus tard, on s'avisa de la récupérer, elle avait disparu.



L'église de Vigny, y compris l'ameublement, coûtera à M. Vitali 319 900 francs or (4 978 500 euros), à la commune 10 000 francs or, et la souscription auprès des habitants rapportera 2 000 francs or. Le comte Vitali fit également don de l'orgue de l'église. La réception de l'orgue eut lieu le 22 novembre 1896 : se réunirent MM. L'abbé Petit, curé de Meulan, Tubeuf, architecte, Eugène Gigout, compositeur titulaire de l'orgue de Saint Augustin, afin d'examiner en vertu du contrat du 18 avril 1890 et de la correspondance postérieure, la fabrication de l'orgue destiné à l'église de Vigny, construite par Louis Debierre de Nantes. La commission constata l'excellente fabrication de l'orgue. La soufflerie était largement suffisante pour alimenter le grand chœur, permettant l'adjonction de nouveaux jeux. Le nasard trop strident pour un orgue de dix jeux fut intelligemment remplacé par l'éolienne du grand jeu. Le mouvement du clavier était très doux. Le trémolo, trop accentué de l'avis de M. Debierre, sera remplacé et adouci. La commission constata en outre l'achat du jeu celesta (inventé par M. Mustel), ainsi que du jeu de Hautbois-Basson, firent l'objet d'une acquisition spéciale, portant à 12 le nombre des jeux de l'orgue. Enfin, lors

de l'exécution de la tribune, l'habileté du constructeur permit de ne pas occulter la rosace du portail, grâce à des tuyaux polyphones, et de disposer le buffet en deux parties en face à face.

La commission accepta donc, au nom du comte Georges Vitali, qui passa le marché de l'orgue inauguré, et au nom de la fabrique. M. l'abbé Lebaut, curé, M. Verneuil, président, et M. Deligny, secrétaire du conseil de fabrique, acceptèrent le don gracieux de l'orgue au nom de l'église.

C'est donc Georges Tubeuf qui fut l'architecte de la nouvelle église. Voilà ce qu'on disait de lui : *« Bien que M. Tubeuf soit l'auteur d'un traité historique, théorique et pratique d'architecture, la manière dont il a ordonné la nouvelle église de Vigny prouve qu'il connaît peu les monuments du Moyen-âge. »* L'église de Vigny, placée sous le vocable de Saint Médard, fut construite dans le style néo-gothique ogival. Elle comprend une nef voûtée d'ogives encadrée de deux bas-côtés.



Le chevet est droit, l'abside est à trois pans, la tour carrée du clocher est surmontée d'une flèche octogonale flanquée de clochetons. Sur ce clocher figurait un abondant décor sculpté avec gargouilles, gâbles, et 8 pinacles (ces derniers sont aujourd'hui disparus). Sur le faitage de la nef, formant épi, se trouvait un monumental archange Saint Michel, malheureusement disparu. Dans l'église il y a 3 cloches : la cloche nommée Georges Jeanne, pesant

L'église de Vigny (suite)

672 kg, et provenant de l'ancienne église, bénite en 1871 par Monseigneur Mobile, évêque de Versailles (curé Gabriel Charron) ; la cloche nommée Philippe Elisabeth par Philippe Vitali et Elisabeth de Flers, bénite le 30 octobre 1896 par Monseigneur Goux, évêque de Versailles (curé Lebaut) ; la cloche nommée Françoise Raymonde par Françoise Beauchamps et Raymond Vitali, bénite le 30 octobre 1896 par Monseigneur Goux, évêque de Versailles (curé Lebaut). Le chœur de l'église est dirigé vers le sud alors que dans l'ancienne église il était dirigé vers Jérusalem.

Faisons maintenant une visite de l'église :

Au-dessus de la porte et du cintre, une scène taillée dans la pierre est consacrée à Notre-Dame du Perpétuel Secours, pour qui le comte et la comtesse Vitali avaient une très grande dévotion. C'est à la suite d'un voyage à Rome qu'ils décidèrent de dédier l'église à Notre Dame du Perpétuel Secours. Toujours à l'entrée, les deux consoles soutenant la voussure reproduisent à droite le portrait de l'abbé Lebaut, curé de Vigny, et à gauche celui de son père, curé de Montgeroult (probablement une vocation tardive). Dans l'avant-nef, à droite, un vitrail représentant sainte Barbe où l'on voit un château en feu. En-dessous, un groupe en pierre représentant Notre-Dame de la Salette (près de Corps dans l'Isère). Et un marbre érigé par le comte Vitali en



reconnaissance au Sacré-Cœur de Jésus et daté du 1^{er} octobre 1899. A l'entrée de l'escalier menant à l'orgue, deux personnages énigmatiques taillés dans la pierre. Ils jouent tous deux de la musique, l'un semble être un ecclésiastique. A gauche, au-dessus du bénitier, un superbe vitrail représente Saint Fiacre, patron des jardiniers, et le personnage qui tient la bêche à la main n'est autre que le père François Verneuil, chef jardinier du château. C'était un arrière-grand-parent de la famille Roussel (l'une des plus anciennes de Vigny). Apparaît aussi sur ce vitrail le visage d'une petite-fille de Philippe Vitali, et au fond se dresse le château.



La rosace, quant à elle, possède de très belles couleurs : vert clair, jaune et rouge. Y sont représentés : fleurs de lys et pieds de vigne chargés de raisins. Tous les vitraux de l'église sont dus à Charles Champigneulle, qui faisait partie d'un mouvement exploitant de nouveaux procédés de fabrication du verre - il aurait par la suite fait fortune aux Etats Unis.

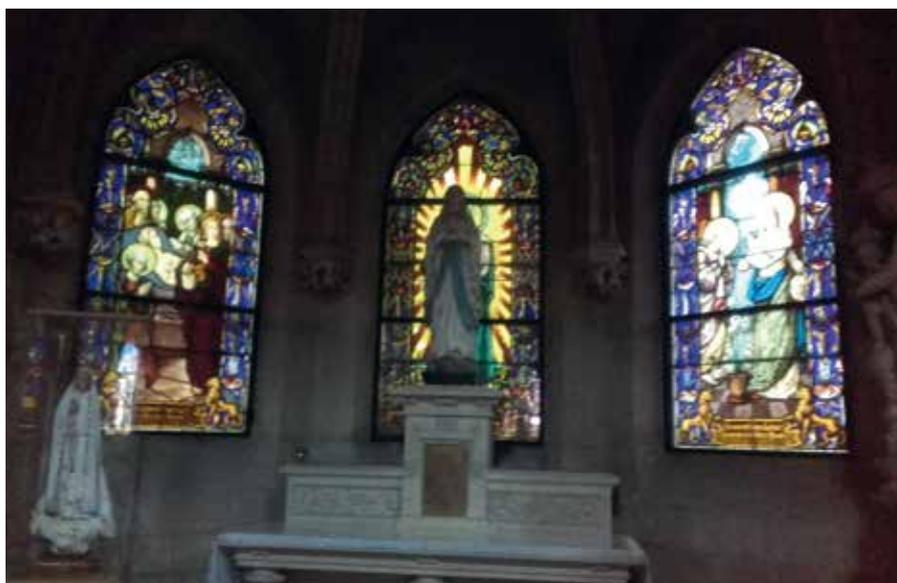
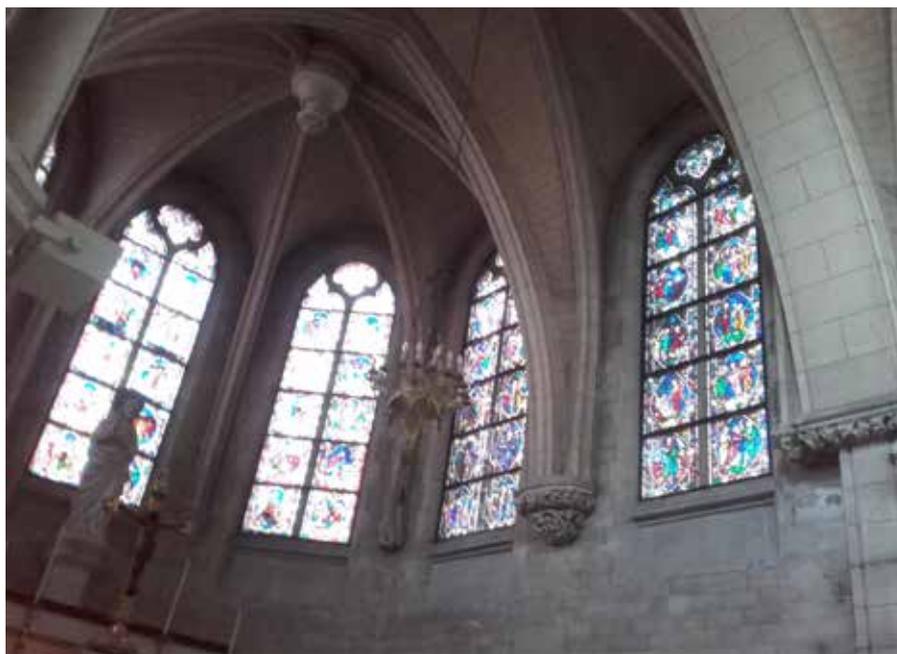
Au-dessus du balcon, deux statuettes en bois représentant l'une la Sainte Vierge, et l'autre Saint Paul. Cette dernière date du XVII^e siècle et se trouvait dans l'ancienne église, de même que les pierres tombales ou commémoratives placées au début de la nef. Une première dalle d'un abbé, illisible, date du XVII^e siècle. Une autre représente la crucifixion. La suivante se rapporte au chevalier François d'Aix de la Chaise (prêtre jésuite qui donnera son nom à ce qui est maintenant le cimetière du père Lachaise). La suivante concerne le Cardinal d'Amboise. On y lit : «*ici Y sont enterrées les entrailles de defunct Messire le Cardinal d'Amboise Archevêque de Rouen, Abbé des abbayes de Bourgieu de Déols et de Cerise, diocèses de Bayeux et Bourges. Lieutenant Général pour le Roi au Duché de Normandie lequel trépassa le vingt-cinquième jours d'août*

une demi-heure après minuit l'an 1510 priés pour lui». La dernière dalle se rapporte aux deux fils de la duchesse de Ventadour on y lit : «*Le dimanche dix-neuvième de décembre 1655. Monseigneur Louys de Levy, Evêque de Mirepoix Pais de Languedoc fils de madame la duchesse de Ventadour dame de Vigny et autres lieux a été sacré en l'église de Vigny par Monseigneur l'archevêque de Bourges-en-Berry son frère et fils de la dite Dame ou étaient trois Evêques savoir. L'Evêque de Saint-Malo, l'Evêque de Limoges et l'Evêque de Coutances lesquels étaient tous suivis de leurs aumôniers et autre officiers*». A côté des dalles funéraires trône le mécanisme d'origine de la nouvelle église, qui commandait l'horloge et les cloches, et fut remplacé par un système électrique. Dominant les dalles funéraires, un superbe vitrail représente le baptême du Christ. En-dessous, le baptistère et au début de la nef une statue de Antoine de Padoue.

Continuons la visite de l'église. Dans le centre de la nef, huit vitraux représentent en partie la famille Vitali : l'on reconnaît le comte Vitali (Saint-Philippe) faisant face à sa femme (Sainte Hortense) ; le comte Georges (Saint Georges terrassant le dragon) faisant face à sa femme (Sainte Marguerite qui a des serpents à ses pieds). Dans ce vitrail, le blason des Vitali accompagne l'épée de Saint Georges. Sur les autres vitraux figurent : la sœur de Georges (Sainte Marthe tenant un dragon en laisse) faisant face à son mari, Adrien de la Motte Ango, vicomte de Flers (Saint Adrien en évêque).



L'église de Vigny (suite)



Raymond Robert, comte de Beauchamp (Saint Raymond) faisant face à sa femme, la deuxième fille de Georges : Thérèse (Sainte Thérèse d'Avila). Toujours dans la nef, un magnifique chemin de croix taillé dans la pierre par les sculpteurs italiens Clovis et Paganoni, dont leur signature figure à la station XIV (Ils habitaient rue Clapier à Marseille). Il n'en existe que trois de ce type en France, dont un à Marseille.

Ce chemin de croix est en deux parties : 7 stations de chaque côté de la nef. Une particularité : à y regarder de plus près certains visages portent les traits des membres de la famille Vitali. On reconnaît à la station VI la comtesse Hortense Vitali. A la station VIII Hortense, sa fille Thérèse, son fils Georges et sa fille Marthe. Les trois

enfants représentés jeunes font groupe autour de leur mère. A la station XIII, Philippe et son épouse Hortense.

Dans le croisillon droit, c'est la chapelle consacrée à la vierge. Plusieurs statues à l'intérieur : le curé d'Ars, Jeanne d'Arc, Fatima, la vierge de Lourdes, puis la dernière statue : la vierge à l'enfant, tous les deux couronnés. Dans la chapelle, trois vitraux, représentant l'un la mort de la vierge Marie à gauche, le deuxième au centre la vierge à l'enfant et le dernier à droite l'annonciation, l'Ange Gabriel apparaissant à la vierge.

Notons aussi dans la chapelle deux ex-voto : PROMESSE M.J. 2.6.40 et RECONNAISSANCE 15.8.45.

Suite à un vœu du père Cazes qui pria pour que la guerre 39-45 ne fit pas de

morts parmi la population de Vigny (Dubuc était parisien), ce vœu fut respecté.

La chapelle Saint Joseph occupe le croisillon gauche. Y figurent plusieurs statues : Joseph et le Christ, le Christ Roi (sacré chœur), Sainte Thérèse de Lisieux, et Sainte Anne et la vierge Marie. Dans cette chapelle trois vitraux, deux concernant Saint Gildart, l'un où on le voit l'évêque de Noyon en 511, l'autre où il s'adresse au concile d'Orléans. Enfin le dernier vitrail représente le transport des reliques de Saint Gildart à Soissons. Dans le chœur, au-dessus d'une grande statue du Christ, 7 grandes verrières, se composant chacune de 2 fois 5 scènes qui se lisent de bas en haut à partir de l'est. On peut lire ces verrières comme une bande dessinée, commençant par les origines et la vie de Marie et se terminant par la résurrection (c'est un catéchèse du christianisme). Et pour finir la visite, dans le chœur, un grand tableau représentant la mise au tombeau a été récemment installé. Il est attribué à un peintre né à Vigny, Anatole Ternisien. N'est pas visible la chape de soie brochée et brodée datant du 16^e siècle et 19^e siècle, inscrite au titre des monuments historiques.



Actuellement, d'importants travaux sont en cours, principalement sur le clocher. Le coût de ces travaux est estimé à 372 840 euros, hors maîtrise d'ouvrage. Les dons sont les bienvenus par l'intermédiaire de la fondation du patrimoine.

Jean Ferlier

Hommage à Alain Paviot

A Vigny et dans ce Vexin qu'il aimait tant, le décès brutal d'Alain Paviot a bouleversé tous ceux qui le connaissaient.



Né en 1945 à Alger d'un père journaliste (l'Echo d'Alger, Le Parisien Libéré), il fut pigiste à La Gazette puis reporter-caméraman à l'ORTF qu'il intégra en 1968. En 1976, il participa au premier vol commercial Paris-Rio du Concorde, parmi ses nombreux voyages, un des souvenirs les plus marquants de sa carrière.

Devenu rédacteur en chef de l'édition Ile-de-France sur FR3, responsable du week-end avant de prendre la direction d'info Video 3, l'agence d'image de la chaîne, il fut le premier à avoir l'idée de diffuser un bulletin météo ainsi qu'une rubrique jardinage et loisirs. Grâce à lui, le Vexin et ses magnifiques paysages n'ont jamais été autant diffusés à la télévision.

Une fois à la retraite, il a pu profiter d'un repos bien mérité auprès de Marie-France, qu'il a épousé en 1968. Cinquante ans d'amour plus tard, le 8 décembre 2018, le couple a fêté ses noces d'or à la mairie de Vigny, entouré de ses enfants Virginie et Julien et de leurs conjoints, et de leurs trois petits enfants, Mallaury, Gabriel et Kim.

Conseiller municipal à Vigny de 2014 à 2020, Alain est décédé à l'hôpital de Pontoise le 07 novembre 2020, 15 jours après Yvette, sa grande sœur chérie. Ses obsèques ont été célébrées le 12 novembre en l'église de Vigny par le Père Hughes de la Villegeorges assisté du diacre René Lokocki. La municipalité avait installé des fauteuils et des hauts parleurs sur le parvis de l'église pour permettre à tous ses amis et aux habitants de la commune de suivre, nombreux, la cérémonie.

Annick de Traversay, Claude Dumont, Dorothée de Kervéguen (présidente de l'association des vignes de Vigny), Robert de Kervéguen et Julien (son fils), lui ont rendu un vibrant hommage : **«...Ta confiance amicale, ta gentillesse, ton calme, ta disponibilité, ta loyauté,**



ta générosité, ton savoir vivre... ta personne vont nous manquer et nous manquons déjà...»

Très investi pour son village, il était toujours présent avec son sourire et ses encouragements lors des festivités communales, que ce soit pour les réceptions à la mairie ou pour la course de Push Car, mais aussi pour :

- les relations avec la presse locale,
- la tenue de son presse book pour la commune,
- le soutien des employés communaux.

Passionné d'oenologie, il était à l'initiative de la création de l'Association des Vignes de Vigny dont il était le secrétaire. Très investi lors des vendanges, il était particulièrement fier des premières mises en bouteilles et avait à cœur lors des soirées dégustation, de faire connaître de beaux et bons produits régionaux, **« Prends le temps de vivre, rien ne presse ! »** aimait-il à répéter à ses amis.

Il repose au cimetière de Vigny.



Visite du Père Noël à Vigny

Le samedi 19 décembre, et avec quelques jours d'avance, le Père Noël est venu faire sa distribution de cadeaux aux jeunes enfants de Vigny.



Arrivé à la Mairie dès 9 heures du matin, il a ensuite fait le tour du village en calèche, car le manque de neige l'avait empêché de prendre son traîneau. Accompagné de ses lutins, il s'est arrêté pour distribuer ses cadeaux à la Gaudière, aux Ormeteaux, et à la Gendarmerie, avant de revenir devant la Mairie.

Il s'est prêté tout en gardant les distances de sécurité aux nombreuses photos réclamées par enfants et parents, à qui il a également offert des papillotes de Noël.

Un grand Merci, au Père Noël, à ses lutins, et à Norbert Lalloyer propriétaire de la calèche et de ces magnifiques chevaux. Malgré la pluie, voir l'émerveillement des enfants et l'enthousiasme des parents étaient vraiment formidables !

Le concours des décorations de Noël

Cette année, les maisons vignoises ont été particulièrement bien décorées et illuminées.

Devant cette constatation sans appel, la commission municipale « animation » a décidé de proposer un concours de décorations de Noël. Les candidatures devaient être déposées par mail ou en mairie entre le 11 et le 19 décembre.

Le jury du concours, composé de 5 membres de la commission, s'est réuni mardi 22 décembre à 18h30.

Après visionnage des photos de candidature, il fait le tour de Vigny pour contempler les différentes œuvres.

Force a été de constater, que beaucoup de maisons très bien décorées n'ont pas participé au concours...

Les vainqueurs sont :

- Dans la catégorie maison et jardin : la famille Raoult (Ruelle aux Moines).
- Dans la catégorie façade et fenêtre : la famille Pires-Pereira aux Ormeteaux.

Malheureusement, la catégorie commerces et entreprises n'a reçu aucune candidature.

Malgré le nombre restreint de candidats, le choix des vainqueurs s'est révélé très difficile, tant les décorations étaient jolies et variées.

Félicitations à tous les participants pour leur travail, et leur créativité ; avec une mention spéciale à la famille Fehrenbach pour sa « fenêtre crèche » faite main.

Merci à tous les vignois, concourants ou non, qui ont su illuminer notre village pour ce Noël un peu particulier.



Collège Roland Vasseur

Cette année, le collège Roland Vasseur compte 494 élèves, répartis dans 18 classes.



L'équipe des personnels de l'établissement est stable, expérimentée et engagée dans l'accompagnement des élèves et leur réussite. Chacun est mobilisé afin de préserver une certaine normalité dans les enseignements et les actions, malgré le contexte actuel si particulier. Pour preuve, les nombreux projets et dispositifs que les équipes mènent à leur terme en adaptant quotidiennement leurs pratiques et l'organisation des activités, pour être conforme au protocole sanitaire.

Ainsi, l'équipe d'EPS, épaulée par les personnels du lycée, a organisé mi-novembre, le traditionnel Cross du collège. L'esprit sportif était au rendez-vous : les élèves ont couru par niveau de classe, sous les encouragements de l'ensemble des élèves, personnels et parents présents sur le parcours. Le courage et l'engagement des participants ont été particulièrement remarquables !



Cette année, les activités des clubs proposées par les enseignants pendant la pause méridienne se déroulent en limitant le brassage des classes et rencontrent toujours beaucoup de succès auprès des collégiens.

Par exemple, la classe orchestre a présenté aux élèves et aux adultes du collège un concert de Noël très apprécié !



De même, le club jardin reste actif avec un nouveau projet : les membres du club, avec l'appui d'un intervenant scientifique et botaniste, ont décidé de créer une mare d'une superficie de 12 m² afin d'ouvrir de nouvelles niches écologiques qui permettent à une diversité d'espèces animales et végétales de prospérer. Ce sera l'occasion de réaliser des activités pédagogiques et d'observation avec les élèves du collège.

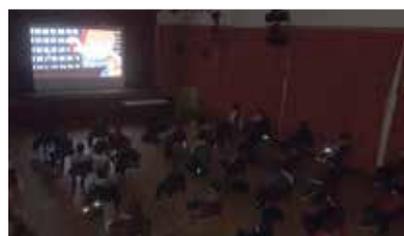
Cette action a été sélectionnée par le Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projet environnement et développement durable 2020-21. La mare a été creusée à la main. Les élèves ont largement contribué à cette aventure en extrayant de l'argile présente naturellement sur le site afin d'en recouvrir les parois de la mare. Quand les beaux jours seront de retour, les collégiens y installeront des



couches de bentonite, en collaboration avec les lycéens de la filière agricole et le Parc Naturel du Vexin Français. Une histoire à suivre...



Les actions menées au sein des disciplines sont nombreuses également. Le dispositif culturel collège au cinéma, proposé aux élèves de 6^{ème} par les professeurs de lettres, se poursuit cette année grâce à l'appui de nos partenaires qui s'adaptent aux contraintes sanitaires. Mi-janvier, les élèves ont assisté à la projection du premier film de la programmation dans la salle des fêtes de Vigny, dont l'espace a permis d'accueillir les élèves par classe.



Enfin, les élèves de 3^{ème} travaillent activement leur projet d'orientation avec leurs professeurs principaux et dans le cadre d'actions menées en collaboration avec le Conseil Départemental. Notons que, malgré le contexte sanitaire, beaucoup d'entre eux ont déjà réalisé leur stage d'observation en entreprise !

A l'école...



Projecteur sur les agents

communaux de l'école



Un nouveau directeur pour l'école de Vigny

Fabien Lemay, le nouveau directeur de l'école primaire de Vigny.

Enseignant depuis 11 années et directeur depuis 8 années, Fabien Lemay a quitté Valmondois pour rejoindre l'équipe pédagogique de Vigny depuis la rentrée de septembre 2020.

Il a une expérience variée, diversifiée, car il a aussi bien enseigné dans des villes de tailles moyennes que dans des villages du Vexin.

Passionné de sport, dynamique et à l'écoute, il souhaite s'installer pour plusieurs années dans notre belle école, monter des nouveaux projets pédagogiques avec l'ensemble de l'équipe et la mairie.

Nous lui souhaitons la bienvenue et une belle première année scolaire 2020-2021 parmi nous.

De gauche à droite :

Emilia DEMEURE, en charge de la restauration scolaire dont la préparation des repas.

Aurélien SABATHES, ATSEM*, présente à la cantine, en garderie des maternelles et des élémentaires puis en classe de GS* avec Fabienne BARBIER.

Béatrice FOUQUES, ATSEM*, présente à la cantine, en garderie des maternelles et des élémentaires puis en classe de MS/GS* avec Catherine DARTOIS.

Céline CARETTE, ATSEM*, présente à la cantine, en garderie des maternelles et des élémentaires puis en classe de PS/MS* avec Sophie ARDITI.

Christelle RAVOISIER qui est l'accompagnatrice des enfants prenant le bus scolaire dit « le petit bus ».

Brigitte EYRAUD effectuant avec le plus grand soin, l'entretien des classes.

De manière régulière, la commune fait appel à du personnel complémentaire issue de l'association VIE (Vexin Insertion Emploi) pour des besoins ponctuels sur le temps périscolaire.

Interviennent régulièrement Madame BIGOT, Madame FARINHA et Madame DUMENY (qui ne sont pas sur la photo). Par ailleurs, une société de prestation de services intervient par l'intermédiaire de M. Siby pour l'entretien des classes et assiste Emilia DEMEURE dans le cadre de la restauration scolaire.

Cette équipe a traversé cette année particulière avec dynamisme, toujours prête à s'entraider et très professionnelle vis-à-vis des enfants.

Les conditions sanitaires imposées aux établissements scolaires ne sont pas simples, néanmoins, l'ensemble des employés communaux a mis en œuvre tout ce qu'il fallait au niveau des nettoyages des locaux, des ventilations, des lavages des mains, ... afin de respecter et faire respecter le protocole sanitaire mis en place et en constante évolution et nous les en remercions chaleureusement.

*ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles.

*PS : Petite Section – MS : Moyenne Section – GS : Grande Section

L'équipe pédagogique 2020-2021

La nouveauté de la rentrée de septembre 2020, c'est l'ouverture d'une 8^{ème} classe à l'école, permettant d'avoir ainsi 3 classes en maternelle et 5 classes en élémentaire, soit un niveau pour une classe même s'il y a quelques doubles niveaux.

L'école primaire de Vigny compte 194 enfants cette année, avec la répartition suivante :

PS-MS : 20 élèves avec Sophie ARDITI

MS-GS : 24 élèves avec Catherine DARTOIS

GS : 23 élèves avec Fabienne BARBIER

CP : 24 élèves avec Mathilde NICOLAOU

CE1 : 24 élèves avec Fabien LEMAY et Amandine ULRICH

CE1-CE2 : 27 élèves avec Céline TRAMONTAIN-ROCHER

CM1 : 26 élèves avec Olivier BONNIER

CM2 : 27 élèves avec Lydie BOUR

La mairie organise et subventionne plusieurs projets pour les élèves de l'école, à savoir pour tous les enfants de tous les niveaux, la poursuite du

projet musique avec deux intervenants du Conservatoire du Vexin. L'activité piscine ne pouvant plus avoir lieu, le budget de cette activité a été



mis pour organiser deux nouveaux projets, l'apprentissage de l'anglais et l'intervention d'un éducateur sportif pour l'ensemble des 8 classes.

Le projet numérique se poursuit, avec l'achat de deux tableaux numériques qui viendront compléter ceux déjà en place, pour les classes, de CE1-CE2 et de GS.

17 décembre



Fêter Noël à l'école en cette période si particulière

Malgré cette période difficile et avant les vacances scolaires de fin d'année, Noël devait être fêté à l'école.

La mairie a invité tous les enfants et l'équipe pédagogique, lors d'un déjeuner, le jeudi 17 décembre.

Deux services ont été organisés et le père Noël, est venu, distribuer des bonbons à l'ensemble des enfants.

Les élèves de CM2 ont débuté le déjeuner après avoir chanté pour l'ensemble des enfants à capella « we wish you a merry christmas ».

Bravo à eux et merci à Pascal Karampournis (le père Noël), et à l'équipe vêtue de rouge et noir, pour leur joie et leur bonne humeur, et aux enfants pour ces bons moments partagés.



La distribution des colis et chocolats de Noël

Comme chaque année, le CCAS organise la distribution des colis de Noël pour nos aînés.

Cette année 90 colis ont été distribués. Le fournisseur du sud-ouest Valette a composé un assortiment de produits régionaux dans une valisette isotherme très pratique. La boulangerie de Vigny a confectionné jusqu'au 16 janvier de délicieuses pâtisseries offertes par la mairie pour nos aînés le tout arrosé de fines bulles joliment emballées par le cabas Vignois.

En raison des conditions sanitaires, il n'a pas été possible d'organiser le déjeuner des aînés en 2020 c'est pourquoi nos aînés et les personnes de plus de 65 ans ont également été invités à récupérer un assortiment de chocolats confectionnés par le chocolatier vexinois « La boîte à Chocolat » sise à Seraincourt.

5 décembre

AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUERIR

En ces temps difficiles, où toute manifestation d'ampleur est impossible, la collecte locale du Téléthon a été mise en difficulté. La commune de Vigny a tout de même organisé sa désormais traditionnelle vente de sapins au profit de cette œuvre. Et, en association avec la Commune de Théméricourt, la vente s'est révélée très fructueuse, puisque près de 70 sapins ont été vendus.

Au collège, une présentation sur les objectifs et les avancées médicales des recherches de l'AFM Téléthon a été faite par deux de nos bénévoles aux élèves référents. Le lendemain une vente d'objets (porte-clés – bracelets – crayons) a été proposée aux élèves, qui ont dévalisé les stocks communaux.

Le jour de la distribution des sapins, nos bénévoles ont proposé une vente de vin chaud, chocolat chaud, gâteaux et douceurs, et quelques objets récupérés en urgence auprès de la coordination départementale de l'AFM Téléthon.

Le bilan de cette année s'est révélé très positif à Vigny, avec un reversement net de 1 472,21 €, soit plus de 50% d'augmentation par rapport à l'an passé. Merci à tous les bénévoles qui se sont investis dans cette action, et à tous les généreux Vignois qui peuvent profiter pour Noël d'un magnifique sapin solidaire.



Ecole de Sabre Kusanagi

Une aventure humaine au service des autres



Une équipe fidèle qui en 15 ans de pur bénévolat a développé un éventail d'activités issues d'une même vision humaniste : aider chacun à se réaliser, à s'accomplir en tant qu'être humain responsable et respectueux des autres. A développer son potentiel, à s'épanouir et à se dépasser. A se construire en affirmant sa valeur et sa dignité, à acquérir son autonomie d'homme libre.

Nous avons trouvé écho à nos aspirations au Japon avec la philosophie d'une des plus anciennes écoles de Sabre, l'Ecole Katori que

nous représentons en France et dont nous appliquons les préceptes. C'est ainsi que toutes nos activités ont pour but d'épanouir le corps et l'esprit avec une culture de l'excellence, sans autoritarisme. Chacun est libre du niveau d'intensité qui lui convient et pratique dans un esprit d'entraide mutuelle sous la direction bienveillante des professeurs. Tel est notre engagement envers nos adhérents.

Une association est faite de gens qui s'associent dans un même but. Ils sont adhérents parce qu'ils adhèrent aux statuts et donc au but. La cotisation,

comme son nom l'indique est la quote-part minimale que chacun apporte à l'édifice pour que le but se réalise. Ce n'est pas une activité commerciale, il n'y a pas de vente de service comme dans un club privé. Et sans l'engagement personnel en temps et en moyens d'une partie des membres, l'édifice ne tiendrait pas. Nous remercions ici nos adhérents pour leur responsabilité car sur plus de 100 nous n'avons eu que 3 demandes de réduction.

Malgré les interruptions d'activités nous avons payé intégralement notre professeur salarié pour qu'il puisse continuer à enseigner le Judo.

De sorte que ne disposant pas d'un apport financier externe conséquent notre association n'a pas pu se permettre de réduire les cotisations cette année, comme nous l'aurions pourtant souhaité.

Alors pour nous aider à construire plus d'hommes libres et épanouis rejoignez-nous et soutenez-nous.

Car être libre c'est être responsable.

**Contact : 01 30 39 29 78 ou
kusanagi@coledesabre.fr
www.ecoledesabre.fr**



Venez échanger des balles, entre amis, en cours ou en compétition dans un cadre agréable entouré de verdure.

2 terrains et un mur d'entraînement sont mis à la disposition des adhérents.

Tout au long de l'année, le TC VIGNY vous accueille au cours de nombreuses manifestations : de l'après-midi des adhérents à son traditionnel et renommé tournoi merguez de juin en passant par son tennis galette de janvier et sa soirée annuelle en mars.

Vous avez envie de pratiquer le tennis ? Alors, n'hésitez pas à venir rejoindre le TC Vigny.

**Pour tout renseignement :
tc.vigny@fft.fr ou 06 14 65 83 58**

**Vous pouvez aussi nous retrouver sur
www.facebook.com/tc.vigny**



Association Sportive du Vexin

Siège social : Mairie de Marines - place du Maréchal Leclerc - 95640 MARINES

L'AS Vexin est né de la volonté des dirigeants des clubs de football de nos villages qui en fusionnant permettent la pratique du football dans toutes les catégories d'âge.



L'AS Vexin accueille les enfants garçons et filles de 5 à 11 ans sur les stades de Marines, Nucourt, US et Vigny.

Les garçons de 12 à 19 ans s'entraînent sur le stade de US. Cette saison, notre club a continué à développer son offre de football à toutes les tranches d'âge.

Vétérans +45

Vétérans

Seniors

Garçons -18 ans

Garçons -16 ans

Garçons -14 ans

Et les équipes de football à effectif réduit de 5 ans à 13 ans

Malheureusement cette année nous n'avons pas pu reconduire nos équipes féminines, si des mamans et des jeunes filles souhaitent découvrir la pratique du football qu'elles n'hésitent pas à se faire connaître du club.

Toutes ces équipes participent aux différents championnats organisés par la Fédération Française de Football tout au long de la saison. Pour encadrer ces jeunes chaque année le club envoie ses éducateurs en formation dispensée par la FFF.

Cette saison en raison de la pandémie que notre pays subit la saison

2019/2020 n'est pas allée à son terme et nous sommes dans l'attente des décisions gouvernementales pour une reprise complète de nos activités.

En septembre nous avons été très contents du retour de nos jeunes licenciés et l'investissement des parents pour tenir nos buvettes. Nous espérons que cet engouement ne se démentira pas à la reprise totale des activités le week-end. Cette crise nous a une nouvelle fois démontré le soutien de nos communes qui nous permettent d'envisager le futur de notre club avec confiance. Pour nous permettre de nous développer nous organisons plusieurs manifestations qui nous permettent de financer nos formations, ventes de sapins à Noël, les lotos à Vigny et à Marines. En cette période de vœux L'AS Vexin vous souhaite une bonne et heureuse année.

Jean-Michel LE NOURS, Président



L'APEV 95

(Association des Parents d'Élèves de Vigny)

L'association des parents d'élèves de Vigny (APEV 95) a pour but de contribuer à l'amélioration de la vie scolaire et périscolaire des enfants de l'école de Vigny en organisant des manifestations dédiées aux enfants, en permettant aux familles de se rencontrer et en récoltant des fonds destinés à financer des projets scolaires (sorties, excursions).

Après une année 2019/2020 difficile face au contexte sanitaire qui a contraint d'annuler de nombreux événements, l'association a fait sa rentrée le 17 septembre dernier autour d'un pot qui a réuni parents et enseignants pour entamer chaleureusement une nouvelle année scolaire et ainsi exposer ses intentions sur les événements à venir.

En effet, en plus des événements traditionnels (marché de Noël, carnaval en mars et kermesse en juin), nous avons décidé d'innover en organisant des événements supplémentaires en 2021 comme une bourse aux livres et aux jeux de société (printemps 2021), une chasse aux œufs (avril 2021) et un après-midi jeux de société (fin de printemps 2021).

Depuis, nous avons dû nous adapter de nouveau au contexte sanitaire en



organisant notre premier concours photo Halloween 2.0 du meilleur costume sur notre groupe Facebook, le marché de Noël de Vigny ayant été annulé nous n'avons pas pu confectionner nos couronnes végétales habituelles mais nous réfléchissons à l'éventuelle organisation d'un marché hebdomadaire des produits locaux et/

ou à la faisabilité de créer un réseau de communautés d'achat direct aux producteurs locaux.

Tous ces événements sont dépendants aussi de la présence de bénévoles. N'hésitez pas à nous rejoindre ! Toutes ces bonnes volontés permettront d'offrir plein de jolis moments à nos enfants.



Vigny Loisirs, créateur d'événements

Dans un contexte sanitaire difficile, Vigny loisirs continue à suivre sa ligne directrice : maintenir le lien entre notre ville et vous, habitants de Vigny et des environs.

Comme vous, nous sommes impatients que la vie reprenne son cours, et que vous, vous puissiez reprendre les vôtres.

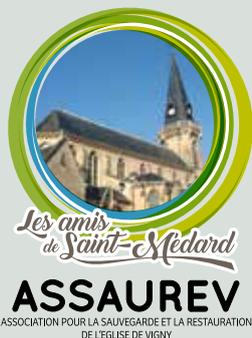
Vigny Loisirs, ce sont des activités sportives (Gym, Zumba, Qi Gong, Pilates ou Krav Maga, etc.) mais aussi des activités de loisirs. Vadrouille et Découverte vous procureront de bons moments entre amis, que ce soit au théâtre, en randonnées ou dans des visites organisées. Le Cercle des Œnophiles vous fera partager sa passion et vous fera découvrir des vins dont vous ignoriez l'existence. Sans oublier la culture avec la Médiathèque et sa Ludothèque pour enchanter petits et grands.

L'année 2020 ne doit pas marquer la fin d'une vie de partage et d'échange. Au contraire, nous continuerons dans nos engagements. En septembre, le concours de pétanque a été organisé dans le respect des règles sanitaires et très apprécié par les participants. Avec l'aide de nos professeurs, certains cours ont pu être assurés en vidéo. D'ores et déjà, nous travaillons sur la reprise des activités et animations.

Toute l'équipe de Vigny Loisirs est prête à vous accueillir et vous invite à nous rejoindre en tant qu'adhérent ou comme bénévole, et ensemble nous vivrons avec notre commune.



Pour en savoir plus, consulter notre page Facebook



L'Association de Sauvegarde et de Restauration de l'Eglise de Vigny (ASSAUREV) surnommée les Amis de Saint Médard, a été créée le 17 décembre 2018. Cette initiative s'est faite sur sollicitation du maire et du précédent conseil municipal qui décida des travaux d'urgence sur le clocher de l'église.

A son début, il n'y avait guère que le bureau avec ses membres fondateurs. Les premiers actes consistèrent à fonder juridiquement l'association tout en montant et instruisant le dossier de convention tripartite entre la mairie, la Fondation de Patrimoine et notre association animatrice. C'est le montage juridique habituel, pour parvenir à recueillir des dons au profit d'une entité publique, sauvant le

patrimoine bâti français. La difficulté, au début, consistait à évaluer l'action de l'association et l'étendue de la convention entre les travaux d'urgence et le sauvetage complet de l'église après avoir recueilli l'avis de l'architecte. Sur la base de ces relations «au chevet» de la bâtisse religieuse, l'association a pu transmettre des documents anciens de sa présidente Annick de TRAVERSAY permettant de retrouver des détails architecturaux aujourd'hui disparus.

L'ASSAUREV par ses actions diverses (visites guidées, concert, publicité, relationnel, objets) visent à orienter des dons vers la Fondation du Patrimoine dans la mesure où l'engagement de cette dernière en faveur du patrimoine national permet la défiscalisation des dons. L'élan initial a cependant été un peu raccourci après deux confinements liés à la crise sanitaire dont nul ne connaît le terme, et il faut désormais le reprendre, car les échéances sont courtes. Si la Commune finance fin 2020 début 2021, la première tranche de travaux d'urgence du clocher, 200 000 euros sont encore à trouver pour la réfection des pinacles d'origine sur celui-ci,

tandis que les travaux de la nef dont la toiture, la taille de pierre, et le démontage remontage de l'ensemble des vitraux nécessiteront autour d'un million d'euros.

De fait l'ASSAUREV au côté de la Mairie, a un rôle de coordination et de stimulation de tout un chacun pour découvrir des mécènes d'importance, à côté des petits rus qui font les grandes rivières. Sauver cette église du XIX^{ème} du plus pur style néogothique flamboyant à l'aune de VIOLLET-LE-DUC va au-delà du seul sens des responsabilités de la mairie. C'est l'affaire de tous, l'ASSAUREV, au-delà du soutien juridique est là pour aider à en prendre conscience.

En faisant un don, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt.

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-saint-medard-de-vigny>



Les agents de la commune

Une nouvelle secrétaire de mairie



Annelise Delecroix
Secrétaire de mairie

La commune de Vigny, ancien chef-lieu de canton avait été choisie par M. le préfet avec deux autres communes du Vexin (Magny en Vexin et Marines) à délivrer le service des passeports puis les cartes nationales d'identité. Ces services publics qui sont importants pour notre commune engendrent une charge très lourde pour les services administratifs de la mairie. De plus, la nouvelle équipe municipale composée en grande majorité de personnes en activité professionnelle, a engendré

un accroissement d'activités pour le personnel communal. C'est ainsi que depuis le 1^{er} décembre 2020, Annelise Delecroix est venue renforcer l'équipe du secrétariat de la mairie.

Annelise est diplômée d'une licence mention psychologie et a passé 5 années en tant qu'éducatrice spécialisée dans les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) au sein de différentes Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) du Val d'Oise. Souhaitons-lui la bienvenue !



De gauche à droite :

Annelise DELECROIX - *secrétaire de mairie*

Isabelle DEPEAUX-JAMET - *secrétaire de mairie*

Christelle PICHARD - *adjointe administrative en charge de l'accueil et du service périscolaire*

Brigitte EYRAUD - *adjointe technique en charge de l'entretien des locaux de la mairie et de l'école élémentaire*

Joao MORAIS - *responsable du service des espaces verts et de l'entretien de la voirie*

Sylvie BRINGER - *adjointe administrative en charge de la comptabilité*

Jean-Michel MAERTEN - *responsable technique*

Christelle RAVOISIER - *adjointe technique affectée à l'entretien des locaux de la mairie et accompagnatrice du transport scolaire*

Alexis MARTIN - *agent du service des espaces verts et de la voirie, employé par V.I.E (Vexin Insertion Emploi)*

Fabrice BOURMAUD - *adjoint technique du service des espaces verts et de la voirie*

Nous tenons aussi à les remercier chaleureusement d'avoir pu maintenir les services de la commune malgré la crise sanitaire.

Se déplacer à Vigny

Impossible de vivre à Vigny sans voiture. Ce compagnon indispensable de nos transports du quotidien est une contrepartie pour qui veut vivre en zone rurale à proximité de la Région Parisienne.

L'autonomie de nos jeunes passe souvent par l'arrivée d'une nouvelle voiture dans la famille, signe de leur passage à l'âge adulte. Il faut donc compter avec un véritable budget, au-delà de 5 000 € par an et par voiture, qui pèse toujours un peu plus sur les ressources de nombreux foyers. **Pourtant notre village est en pointe sur les solutions de mobilité, et il bénéficie de la politique des transports de la Région Ile de France, de la communauté de communes ou du Parc Naturel du Vexin.**

Petit tour d'horizon des alternatives à la voiture, trop souvent méconnues.

Un réseau de bus performant



Le bus express Timbus 9504 relie Magny en Vexin à Cergy de 6h à 22h30, sauf les dimanches et jours fériés, avec une fréquence de 10 minutes aux heures de pointe. L'arrêt «Bord'Haut» à l'entrée du village vous connecte moins de 15 minutes plus tard à la gare de Cergy. C'est donc une excellente solution pour ceux qui travaillent à Cergy, ou doivent se rendre sur Paris par le train. Les scolaires ont un accès vers les lycées de Cergy, Vauréal et Osny avec le bus 9548. En complément, la ligne 9523 vous prendra au centre du village, pour vous déposer à Cergy-le-haut, avec une plage horaire un peu plus réduite. Tous ces bus sont accessibles dans le forfait du Pass Navigo du STIF. L'application et le site www.vianavigo.com vous donnent tous les détails d'itinéraires.

Des vélos électriques en libre accès avec parking à vélo

Depuis l'année dernière, le PNR propose 90 vélos électriques pour des usages de la mobilité du quotidien ou domicile-travail. Les demandes d'utilisation sont à faire en mairie, pour une durée de 6 mois

renouvelables. Il ne vous en coûtera qu'un loyer de quelques dizaines d'euros et une caution.

Pour accompagner cette mesure, et permettre aux cyclistes de se rabattre vers les transports en commun, des stations de parking à vélo ont été mises en place par le PNR :

- la station 'Trapil' à l'entrée du village permet d'accéder aux bus express 9504 et 9548.



- la station 'Gare d'Us' vous permettra de relier par la ligne J, la gare de Pontoise, puis Gare du Nord.

Ces stations sont à usage gratuit; il suffit d'en faire la demande auprès de la mairie ou du PNR.

Ceux qui souhaitent s'équiper de leur propre vélo électrique peuvent compter sur des subventions régionales. L'association AVELEC, partenaire du PNR, peut vous accompagner sur le choix, les essais, les conseils de réparation.

Toutes les infos sur <http://avelec.org/> et au **06 15 99 29 48**

Le covoiturage est gratuit à Vigny

«Coup d'Pouce» : mis en place par le département du Val d'Oise, ce système expérimental d'auto Stop entre Vigny et Longuesse a rencontré un succès trop faible pour être généralisé.



Il reste un moyen utile pour rallier le bus depuis le Trapil vers le centre du village. Il suffit d'appuyer sur le bouton

poussoir de la borne lumineuse située en face la station Trapil, juste avant l'entrée sur la zone artisanale. La mise en relation entre conducteurs et passagers se fait directement à l'arrêt de car où est installée la borne. Le passager appuie sur un bouton pour signaler qu'il veut se rendre à Vigny. En passant, l'automobiliste voit le signal et s'arrête pour prendre l'usager.

Covoit'ici en est la version, enrichie d'une application à télécharger sur votre smartphone sur www.covoitici.fr.



Elle propose des lignes de covoiturage dans le Vexin pour rejoindre Cergy, Pontoise ou encore Ennery. Située à côté de l'abri bus 9504, la borne de covoiturage complète le dispositif de bus, consignes à vélos, 'coup de pouce' de l'entrée du village, face au parking Trapil. Pour les passagers, les trajets sont entièrement gratuits. Si vous êtes conducteur, vous serez prévenu de la présence d'un passager et vous toucherez entre 0,50 € et 1,50 € par passager transporté. La sécurité est au cœur des préoccupations de ce service : conducteurs comme passagers sont identifiés par leur numéro de téléphone et Covoit'ici sait en permanence qui voyage avec qui.

Cette solution s'ajoute aux autres offres payantes sur le marché : Klaxit, blablacar, covoiturage inter entreprise.

Se déplacer à Vigny (suite)

Un service de transport à la demande méconnu



S'appliquant dans un rayon de 20 kms autour de Vigny, le transport à la demande offre la possibilité aux habitants de la CCVC de se déplacer sur réservation du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures du lundi au jeudi et de 8 heures à 16 heures le vendredi. Il est particulièrement indiqué pour vous rendre à un rendez-vous à l'hôpital ou à la clinique, prendre collectivement le train ou le RER, effectuer des courses pour les moins valides, emmener des enfants à des activités.

Les tarifs varient entre 2 et 8 €. Contact et réservation 48 h à l'avance par téléphone au **07 87 11 75 92**.

TàD Vexin Est, c'est un transport financé par la Communauté de Communes Vexin Centre (CCVC). Il fonctionne sur réservation par téléphone au **09.70 80.96.63** ou sur l'appli **tad.idfmobilites.fr**.

Et pour l'avenir ?

Dans le Vexin, les transports sont le premier émetteur de Gaz à Effets de Serre (GES), à égalité avec l'habitat. Autant dire que ce sera un sujet central de la révision de la Charte du PNR, actuellement en cours pour les 15 ans à venir. Simplement remplacer le parc de voitures thermiques par

autant de voitures électriques ne résoudra aucun des problèmes de précarité transport, d'environnement, de temps perdu, de saturation des routes et des centre-ville. Pire, les problématiques de borne de recharge créeront très vite d'autres problèmes d'urbanisme et de réseau électrique.

Retrait de colis, télétravail, voitures partagées, aires de covoiturage, voies prioritaires pour les transports collectifs sont les pistes les plus prometteuses, encore (très) expérimentales sur notre territoire. Chaque année le PNR anime un « défi mobilité ».

Une bonne façon de s'intéresser au sujet, et pourquoi pas de tester de nouvelles habitudes de déplacement !



Un nouvel outil de communication

En janvier 2021 la mairie de Vigny lance un nouvel outil d'information à la population : ILLIWAP

Grâce à cette application gratuite pour les habitants, restez informé, par notification, des informations urgentes et perturbatrices du quotidien (coupure d'eau, d'électricité, perturbations liées à des travaux...).

Rien de plus simple :

téléchargez l'application Illiwap et abonnez-vous à l'espace « mairie de Vigny ».

Avec Illiwap vous pouvez également suivre les informations utiles du SMIRTOM du Vexin et d'autres communes et services alentours.



Suivez l'actualité de VIGNY en temps réel avec l'application illiwap

Événements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, fuite de gaz, alerte météo, consignes sanitaires, etc... recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en seulement 3 étapes !

- 1 Téléchargez l'application illiwap**



Sur votre Google Play (Android)



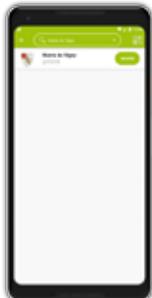
Sur votre AppStore (IOS)
- 2 Recherchez votre commune**
Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application





OU

Scannez le QRCode via le lecteur intégré
- 3 Suivez votre commune**
Cliquez sur le bouton SUIVRE pour vous abonner à l'actualité de la commune





illiwap, c'est l'appli :
SANS INSCRIPTION
Pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnée, pas de fichier
GRATUITE
Téléchargement gratuit et sans engagement



Coup de projecteur : Entreprise Tolérie Emboutissage Prototype (TEP)

Avec le départ de la société SEPUR qui louait les bâtiments et terrains communaux chemin de Vernon pour installer son entrepôt à Conflans Sainte Honorine, la question s'était posée pour la municipalité du devenir de ce site.

Convaincue que cette zone a vocation à devenir une zone de développement économique, la municipalité par l'intermédiaire de son maire, a trouvé un acquéreur. C'est ainsi que les deux parcelles d'une superficie de 9 826 m² ont été vendues à une entreprise familiale pour la somme de 440 000 €. A l'hiver 2021, la commune de Vigny aura donc le plaisir de voir s'installer l'entreprise TEP sur l'ancien site SEPUR.

L'entreprise TEP, dirigée par Monsieur et Madame Corbel, est spécialisée dans la conception de prototypes principalement pour l'automobile mais aussi pour le secteur ferroviaire, l'aviation, le médical et autres.

Monsieur Corbel possède plus de 40 années d'expérience dans le domaine du prototypage. Grâce à la collaboration et aux compétences de toute l'équipe, l'entreprise TEP maîtrise toutes les étapes du projet, de la réalisation jusqu'à l'achèvement des pièces.

L'entreprise TEP travaille pour des entreprises comme DEVILLE (équipementier automobile), RENAULT, SNOP (emboutissage, profilage et assemblage de pièce automobile), FAURECIA (équipementier automobile), AUTOLIV (équipementier automobile), la SNCF et d'autres en France et en Europe.

L'entreprise a à cœur également d'associer ses compétences à des projets locaux et travaille actuellement en partenariat avec l'association ESCAPADE sur la « VEXINE » qui est une voiturette permettant aux personnes à mobilité réduite de se déplacer sur des terrains difficiles, en forêt par exemple.

L'entreprise TEP née en août 2010 est actuellement installée à Gaillon-sur-Montcient dans les Yvelines.

Pour l'entreprise de 12 salariés, l'installation à Vigny associe développement économique et choix du cœur. En effet Monsieur et Madame Corbel, résidents à Guiry en Vexin, ont participé au dynamisme de l'école de Vigny, puisque leurs enfants ont été les premiers écoliers de Guiry à y être scolarisés participant ainsi au mouvement de rassemblement scolaire à Vigny de plusieurs villages alentours.

Le 14 septembre dernier, l'architecte des bâtiments de France donnait son accord au projet de l'entreprise TEP qui prévoit la construction d'un bâtiment de 1 500 m² et 200 m² de bureau. La longère existante sur le terrain sera quant à elle rénovée. L'aménagement et la construction du bâtiment seront essentiellement réalisés avec l'expertise d'entreprises Vexinoises en associant les principes écologiques de la géothermie et de nouvelles technologies moins énergivores. En effet, Monsieur et Madame CORBEL sont soucieux de l'environnement. Au-delà du projet de construction, l'entreprise TEP recycle ce qu'il est possible de recycler

(métaux, plastiques) et a même investi dans une machine permettant de réutiliser les cartons d'emballage pour la protection des pièces usinées. Tous ces principes, l'entreprise TEP les a consignés dans leur charte RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Ce nouvel emplacement, permettra à l'entreprise d'investir dans de nouvelles machines pour plus d'autonomie. Une filiale de l'entreprise, Automotive Premior Proto (APP), s'installera également avec 5 salariés.

L'installation de cette entreprise à Vigny est également synonyme de développement économique pour le secteur puisque Monsieur et Madame Corbel s'attachent à travailler en partenariat avec les entreprises voisines et c'est déjà le cas avec les entreprises SANDYC et GANCARZ installées à la Croix Jacquobot, mais aussi avec des salariés alentours.

Monsieur et Madame Corbel, nous ont confié avec fierté que leur fils et son épouse prendraient leur succession dans les années à venir.

Souhaitons à l'entreprise TEP, à Monsieur et Madame Corbel, ainsi qu'à leur fils, son épouse et leurs salariés la bienvenue à Vigny.



État civil 2020



NAISSANCES

DELORE Adélia, née le 19 septembre 2020 à PONTOISE (95)
DEPELCHIN BOUNOUAR Martin, né le 1 mai 2020 à PONTOISE (95)
FALL Tidiane, né le 1 mai 2020 à PONTOISE (95)

Toutes nos sincères félicitations aux heureux parents

DÉCÈS

Monsieur CHASSIN DE KERGOMMEUX Nicolas décédé le 25 mars 2020 à PONTOISE (95)
Monsieur GRISVARD Frédéric décédé le 16 juin 2020 à PARIS 15 ^{ème}
Monsieur SCHREIBER Roger décédé le 27 juillet 2020 à VIGNY (95)
Monsieur KERJAN Jean Yves décédé le 5 novembre 2020 à VIGNY (95)
Monsieur PAVIOT Alain Christophe décédé le 7 novembre 2020 à PONTOISE (95)
Madame MARCHESSEAU Marie-Christine décédée le 21 novembre 2020 à SAINT OUEN L'AUMONE (95)

Toutes nos sincères condoléances aux familles

MARIAGES



BOUNOUAR Marie et DEPELCHIN Maxence, le 20 juin 2020
MARCQ Julie et VADAINÉ Yann, le 25 septembre 2020

Tous nos meilleurs vœux aux jeunes époux

NOUVEAUX HABITANTS

Mme GILLE
M. et Mme BEAUPEL
M. ABDALCANNY
M. GRAFF et Mme BEAL
M. et Mme CASCA
M. et Mme ALVES
M. et Mme DE SA CALDAS
M. SIMON et Mme BOYADJIEVA
M. CALADO et Mme GUEGUEN
M. DELATTRE
M. DE SOUSA

Nous leur souhaitons la bienvenue

Nous vous communiquons les jours de collecte des encombrants pour l'année 2021

Le vendredi 19 mars et le vendredi 17 septembre 2021

Nous vous rappelons que la collecte des objets encombrants est limitée à 1 m³ par habitation et qu'ils doivent être sortis la veille du jour de ramassage.

Déchets refusés lors des collectes d'encombrants

- Objets dont le poids est supérieur à 50 kg
- Objets dont les mesures excèdent 1,75x1,50x0,50 m
- Gravats, déblais, décombres et autres débris provenant de travaux publics ou privés
- Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE)
- Produits explosifs (ex : bouteilles de gaz)
- Produits toxiques (batteries, piles, pots de peintures, huiles moteur, huiles usagées, produits de traitements agricoles, fûts pleins de produits inconnus...)
- Déchets verts et souches d'arbres
- Objets qui ne sont pas des déchets ménagers (machines industrielles, moteurs, grosses pièces mécaniques...)

Rappel

Les encombrants font partie des déchets pris en charge dans les déchetteries, tout comme les végétaux, le bois, le carton, les gravats, la ferraille, les DEEE, les déchets ménagers spéciaux (peinture, solvants...). Ce mode de collecte permet une gestion optimisée des déchets.

Attention la pré-collecte n'intervient pas lors du ramassage des encombrants. Les habitants bénéficiant de ce service pour les autres flux doivent présenter eux-mêmes leurs encombrants aux points de présentation.



LES ECHOS DE Vigny

Bulletin de la commune de Vigny

Contact : Mairie de Vigny - mairie@vigny.fr - Tél. : 01 30 39 21 20

Ont participé à ce numéro : Jennifer Alves da Cunha, Sabina Beck, Sophie Briand, Sylvie Bringer, Alain Cailliot, Philippe Cortes, Annelise Delecroix, Isabelle Depeaux-Jamet, Jean Fertier, Robert de Kervéguen, Denis Lazaroff, Vanessa Legaigreur, Stéphanie Lourtil, Patrick Madi, Michèle Paez, Christelle Pichard, Antoine Traineau, les associations.

Crédit photos : mairie de Vigny, Ana Fauvet, les associations.

Conception et réalisation : Ana Fauvet

 [mairie de vigny](https://www.facebook.com/mairie.de.vigny) - 
www.vigny.fr

Retrouvez les comptes rendus du conseil municipal et toutes nos publications dans la rubrique publications communales.

